



NATIONS UNIES

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

(HUITIEME SESSION)

(29 JANVIER - 8 FEVRIER 1952)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS: QUATORZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 3

(E/2171 — E/CN.11/342)

New-York

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragrophes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION. — PORTÉE DU RAPPORT.....	1- 4	1
PREMIÈRE PARTIE. — ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DU SECRÉTARIAT, DU 8 MARS 1951 AU 8 FÉVRIER 1952		
A. — Organisation	5- 11	1
B. — Exécution des travaux	12- 97	2
C. — Relations avec l'Administration de l'assistance technique	98-104	12
DEUXIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES AUTRES ORGANISATIONS		
A. — Institutions spécialisées	105	12
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	106-108	13
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	109	13
Fonds monétaire international	110	13
Organisation internationale du Travail	111-112	13
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	113-115	13
Organisation mondiale de la santé	116	14
Organisation de l'aviation civile internationale	117	14
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce	118	14
Organisation météorologique mondiale	119	14
B. — Autres organisations gouvernementales		
Organisation économique du Commissaire général du Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est	120	14
Commandant suprême des Puissances alliées au Japon (SCAP)	121-122	14
C. — Organisations non gouvernementales	123-128	14
TROISIÈME PARTIE. — HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION		
A. — Composition, pays représentés, organisation des travaux		
I. Séances d'ouverture et de clôture	129-130	15
II. Composition de la Commission et pays représentés	131-132	15
III. Représentation de la Chine, de la Corée et du Viet-Nam	133-134	16
IV. Organisation des travaux de la huitième session	135-139	17
B. — Ordre du jour de la huitième session	140	17

(Suite à la page 3 de la couverture)

Les documents de l'Organisation des Nations Unies comportent tous une cote qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2171 E/CN.11/342
19 mars 1952



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATORZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 3

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

Rapport au Conseil économique et social sur la huitième session de la Commission, tenue à Rangoon (Birmanie), du 29 janvier au 8 février 1952

INTRODUCTION. — PORTEE DU RAPPORT

1. Conformément au paragraphe 16 du mandat de la Commission qui dispose que la Commission "présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire", la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient soumet le présent rapport au Conseil économique et social pour qu'il l'examine au cours de sa quatorzième session.

2. Pour faciliter les délibérations du Conseil sur le sort des commissions économiques régionales, le précédent rapport annuel de la Commission¹ contenait un historique des travaux de la Commission depuis sa création en 1947 jusqu'au 7 mars 1951. Le présent rapport porte sur la période allant du 8 mars 1951 au 8 février 1952.

3. Le rapport est divisé en six parties: la première partie traite de l'organisation et des travaux de la Commission, de ses organes subsidiaires et du Secrétariat; la deuxième partie expose les relations entretenues avec les institutions spécialisées et les autres

organisations; la troisième partie contient un compte rendu de la huitième session tenue à Rangoon du 29 janvier au 8 février 1952; la quatrième partie donne le texte des résolutions adoptées par la Commission à sa huitième session; la cinquième partie expose le programme de travail et les priorités; la sixième partie contient le projet de calendrier des réunions, jusqu'à la neuvième session de la Commission inclusivement. Les textes les plus récents du mandat et du règlement intérieur de la Commission sont reproduits dans les annexes I et II respectivement. L'annexe III donne la liste des réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires pendant la période considérée, et l'annexe IV énumère les principaux documents publiés à l'occasion de ces réunions ainsi que les principales études et publications du Secrétariat.

4. Le présent rapport a été adopté par la Commission à sa séance du 8 février 1952. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est abstenue.

PREMIERE PARTIE. — ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DU SECRETARIAT DU 8 MARS 1951 AU 8 FEVRIER 1952

A. — Organisation

COMPÉTENCE TERRITORIALE

5. Depuis la septième session (28 février-7 mars 1951), aucune modification n'a été apportée à la compétence territoriale de la Commission. Les activités de la Commission portent donc sur les territoires qui suivent: Bornéo du Nord, Brunéi, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Hong-kong, Laos, Fédération malaise, Népal, Pakistan, Philippines, Sarawak, Singapour, Thaïlande et Viet-Nam².

¹ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, treizième session, Supplément n° 7*.

² A sa huitième session, la Commission a adopté une résolution par laquelle elle a recommandé au Conseil d'amender le mandat de la Commission en vue d'inclure le Japon dans l'aire géographique de son ressort et, après approbation de cet amendement par le Conseil, d'admettre le Japon comme membre associé de la Commission (voir par. 141 à 146).

COMPOSITION

6. Depuis la septième session, il n'a été apporté aucune modification à la composition de la Commission, qu'il s'agisse de ses membres ou de ses membres associés. Les membres de la Commission sont actuellement les suivants: l'Australie, la Birmanie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pakistan, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

7. Les membres associés de la Commission, c'est-à-dire les territoires non autonomes ou les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, sont actuellement les suivants: le Cambodge, Ceylan, la République de Corée, Hong-kong, le Laos, la Fédération malaise et le Bornéo britannique, le Népal et l'Etat du Viet-Nam.

LES SESSIONS DE LA COMMISSION

8. Depuis sa création, la Commission a tenu huit sessions : à Changhaï (Chine), Baguio (Philippines), Ootacemund (Inde), Lapstone (Australie), Singapour, Bangkok (Thaïlande), Lahore (Pakistan) et Rangoon (Birmanie).

ORGANES SUBSIDIAIRES

9. L'annexe III donne la liste des réunions que les organes subsidiaires de la Commission, les conférences spéciales et les groupes d'experts ont tenues pendant la période considérée. On doit remarquer que, conformément aux décisions prises par la Commission à sa septième session, un Comité des transports intérieurs et un Sous-Comité de l'énergie électrique ont été institués. La première session du Comité des transports intérieurs s'est tenue à Bangkok en décembre 1951, et le Sous-Comité de l'énergie électrique a tenu sa première session à Rangoon en janvier 1952.

LE SECRÉTARIAT

10. La liaison entre les gouvernements et le Secrétariat a donné satisfaction. Des membres du Secrétariat et des représentants désignés par leurs gouvernements comme agents de liaison auprès du Secrétariat³ ont continué de se réunir officiellement pour encourager une collaboration étroite entre le Secrétariat et les gouvernements. Tenant compte des vues exprimées par la Commission au cours de sa septième session, des membres du Secrétariat ont visité les pays de la région aussi fréquemment que le permettaient les ressources financières limitées dont disposait le Secrétariat, ce qui a beaucoup contribué à assurer une coopération utile entre les gouvernements et le Secrétariat.

11. Le Secrétariat, en tant que partie intégrante du Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, a fonctionné en étroite liaison avec le Secrétariat du Siège ainsi qu'avec les Secrétariats des autres Commissions économiques régionales. Un représentant du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a participé à la première session du Sous-Comité de l'énergie électrique, à la quatrième session du Sous-Comité du fer et de l'acier, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission. Il faut signaler tout particulièrement les relations de travail de plus en plus étroites établies entre le Secrétariat et l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies (AAT). Ces relations sont exposées dans le chapitre C ci-après.

B. — Exécution des travaux

INDUSTRIE

a) Développement et planification de l'industrie

12. Par une recommandation importante qu'il avait adoptée à sa troisième session, le Comité de l'industrie

³ A l'heure actuelle, les Gouvernements suivants ont nommé des représentants qui agissent en cette qualité : Australie, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni (représentant également Hong-kong, la Malaisie et le Bornéo britannique), Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet-Nam.

et du commerce avait invité le Secrétariat à prendre, avec l'aide de l'AAT, des dispositions en vue d'organiser un centre régional de formation pour l'établissement de programmes de développement industriel. En conséquence, le Secrétariat a étudié la question avec l'AAT, qui a donné son accord à la préparation de plans en vue de créer rapidement un centre de ce genre. Un projet a été établi à ce sujet et des entretiens officiels ont eu lieu pour rechercher où ce centre pourrait être installé.

13. Le Comité de l'industrie et du commerce a également invité le Secrétariat à entreprendre une étude comparée des types d'organisations industrielles créées par les pouvoirs publics dans la région ; un rapport sur ce sujet (E/CN.11/I&T/51) a été présenté à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce. Au cours de l'examen de ce rapport, le Comité a reconnu que le Secrétariat pourrait utilement servir de bureau central de renseignements sur les entreprises publiques, tout au moins tant qu'un autre organisme compétent ne pourrait se charger de cette tâche. Le Comité a approuvé la proposition visant à créer un centre d'études sur la structure et le fonctionnement des entreprises publiques, et à solliciter à cette fin la coopération de l'AAT. Le Comité a également approuvé une recommandation tendant à créer des instituts d'administration publique et de direction des entreprises industrielles ; il a, toutefois, estimé qu'un seul institut pourrait, au début au moins, suffire aux besoins de l'ensemble de la région.

b) Energie électrique

14. A sa septième session, la Commission a approuvé la proposition du Comité de l'industrie et du commerce tendant à créer un Sous-Comité de l'énergie électrique (E/CN.11/296). A sa première session, le Sous-Comité a examiné plusieurs rapports établis par le Secrétariat (E/CN.11/EP.3 à E/CN.11/EP.7).

15. En raison de l'importance fondamentale que présente l'énergie électrique pour le développement industriel, le Sous-Comité a estimé que les gouvernements devraient jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'électrification. S'il faut traiter avec une certaine souplesse les problèmes d'organisation afin de permettre une adaptation aux conditions particulières de chaque pays, on peut aussi envisager de combiner les meilleures caractéristiques des entreprises publiques et des entreprises privées dans les sociétés de production et de distribution d'énergie électrique contrôlées par l'Etat et financées conjointement par l'Etat et le public. En ce qui concerne le rapport entre le développement de l'industrie et celui de l'électrification, on a noté que la demande d'énergie dépasse constamment la production. Aussi, tout en s'efforçant de déterminer aussi exactement que possible la demande future, faut-il développer les moyens de production même au risque de disposer d'excédents momentanés. On a recommandé de confier la coordination du développement de l'industrie et de la production d'énergie électrique, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, à des organismes nationaux composés notamment de représentants des services de planification, d'entreprises industrielles, d'administrations publiques, d'établissements financiers privés.

16. En approuvant le projet d'étude sur les ressources en lignites, le Sous-Comité a exprimé l'espoir que le chapitre consacré à l'utilisation des lignites dans les centrales thermiques serait terminé rapidement et que l'on accorderait également la priorité aux chapitres concernant l'utilisation des lignites en général, ainsi que les procédés d'extraction et de transformation (voir également les paragraphes 29 et 33).

17. Le problème des besoins et des disponibilités en équipement nécessaire aux centrales électriques a fait l'objet d'un examen approfondi. Le Sous-Comité a recommandé de demander instamment aux pays fournisseurs d'étudier attentivement la possibilité d'accélérer les livraisons; il a recommandé également aux gouvernements de la région d'entamer leur procédure d'achat deux ans ou plus avant la construction et l'installation de centrales électriques et il a recommandé enfin qu'un ou plusieurs des pays de la région envisagent la création d'usines pour la fabrication du gros matériel électrique.

18. Le Sous-Comité a exprimé l'espoir que des experts des gouvernements établiraient des notes sur les différents aspects du développement de la production de l'énergie électrique dans leurs pays respectifs, notes qu'il examinerait lors de ses sessions ultérieures.

19. Le Sous-Comité a noté l'intérêt manifesté par l'UNESCO à l'égard de l'utilisation de l'énergie éolienne; il a constaté aussi que cette institution se propose de réunir en Asie des conférences régionales sur l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

20. A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris acte avec satisfaction du rapport du Sous-Comité (E/CN.11/I&T/55) et, d'une façon générale, il a approuvé les recommandations contenues dans le rapport. Le Comité a estimé que le Sous-Comité avait abordé avec bon sens et réalisme les problèmes du développement et de la production et de l'utilisation de l'énergie électrique.

c) Fer et acier

21. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Sous-Comité du fer et de l'acier lors de sa troisième session (E/CN.11/I&T/34). Etant donné que des pénuries de matières premières risquaient d'empêcher la pleine utilisation du potentiel de production de l'Europe et du Japon et qu'il est possible de se procurer dans les pays de la région certaines des matières premières qui font particulièrement défaut, le Sous-Comité a invité le Secrétariat à étudier, avec les gouvernements de la région, la possibilité d'accroître la production et l'exportation de ces matières premières. On s'est rendu compte que, si la région parvenait à exporter une plus grande quantité de matières premières, elle pourrait se procurer une quantité croissante de produits finis et semi-finis. En réponse à une demande de renseignements du Secrétaire exécutif, le Secrétariat de la CEE a fait savoir qu'à l'heure actuelle l'industrie sidérurgique européenne avait, avant tout, besoin de ferraille et que, si les pays de la CEAE0 étaient en mesure d'exporter une plus grande quantité de ferraille, l'industrie sidérurgique européenne pourrait peut-être fournir de plus grandes quantités de produits

finis et semi-finis. En conséquence, le Secrétariat a invité les gouvernements de la région à lui faire savoir s'ils étaient en mesure d'augmenter leurs exportations de ferraille ou de lever les mesures de restriction frappant actuellement ces exportations. Etant donné que certains pays, et notamment Ceylan, la Birmanie et les Philippines, ont établi des plans précis visant à la création d'une industrie sidérurgique qui doit, à l'origine, être fondée sur l'utilisation de la ferraille, c'est avec peu d'empressement que l'on envisage actuellement ces exportations. Toutefois, la Fédération malaise continue d'exporter de la ferraille à destination du Royaume-Uni. Le Secrétariat de la CEE a également été invité à communiquer le montant des besoins en matières premières autres que la ferraille. Le Secrétariat de la CEAE0 attend des renseignements sur ce point.

22. Pour ce qui est de l'établissement d'une classification type de la ferraille pour les besoins de la production et du commerce, le Secrétariat a présenté à la quatrième session du Sous-Comité un rapport dans lequel il a exposé les formulaires types adoptés aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, dans l'Inde et au Japon (E/CN.11/I&S/33).

23. Quant à la diffusion de renseignements techniques, le Secrétariat a donné la priorité à la question de la fabrication de l'acier dans des fours à sole de petite capacité, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation de ces fours. Un rapport sur cette question (E/CN.11/I&S/34) a été présenté à la quatrième session du Sous-Comité du fer et de l'acier.

24. Le Secrétariat a continué de fournir des conseils aux pays de la région. Après la visite qu'ont faite à Ceylan, en 1950, le technicien du Secrétariat et le Président du Sous-Comité, le Gouvernement de Ceylan a poursuivi des consultations sur les différents aspects techniques de son plan tendant à la création d'une industrie sidérurgique. On a appris que le plan avait été définitivement adopté avec tous les détails techniques recommandés par les experts. A la demande du Gouvernement de l'Union birmane, le Président du Sous-Comité et le technicien du Secrétariat se sont rendus à Rangoon où ils ont donné un avis sur les méthodes qui conviendraient le mieux à la mise en œuvre du plan établi par le gouvernement en vue de créer une industrie sidérurgique.

25. L'Administration de l'assistance technique a reçu communication de la recommandation du Sous-Comité concernant la visite, par un groupe d'études, des installations sidérurgiques du Japon et de l'Europe et elle a accepté, en principe, d'offrir son concours pour permettre à environ quinze experts originaires de la région de procéder à une telle visite. On espère que cette visite aura lieu en septembre 1952. Des dispositions sont prises à cette fin, en consultation avec l'AAT et les autorités japonaises.

26. A sa quatrième session, le Sous-Comité du fer et de l'acier a étudié les rapports du Secrétariat sur le fer et l'acier (E/CN.11/I&S/29 à E/CN.11/I&S/35) ainsi que le programme de travail.

27. Reconnaissant qu'il est indispensable d'importer de la fonte et des produits d'acier semi-finis et finis, le Sous-Comité a invité les pays de la région à adresser au Secrétariat un état détaillé de leurs besoins qui serait communiqué à la CEE et aux pays européens fournisseurs. Cette mesure complètera, mais ne rem-

placera pas, les dispositions prises par chaque pays pour se procurer les produits en question.

28. Le Sous-Comité a adopté une résolution invitant les pays fournisseurs à tenir dûment compte des besoins des pays de la région. Le Sous-Comité a également recommandé d'inviter les pays fabriquant l'équipement nécessaire à la production sidérurgique à accélérer leurs livraisons.

29. Le Sous-Comité a approuvé une étude sur les ressources en lignites de la région, en soulignant qu'il fallait accorder la priorité aux problèmes liés à l'industrie sidérurgique (voir également les paragraphes 16 et 33).

30. A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a pris acte avec satisfaction du rapport du Sous-Comité (E/CN.11/I&T/57). Ce faisant, le Comité a approuvé la résolution adoptée par le Sous-Comité invitant les pays fournisseurs à faire des efforts accrus en vue d'aider les pays de la région à se procurer de la fonte et des produits d'acier semi-finis et finis (voir partie IV, B, ci-après). Au sujet de la visite qu'un groupe d'experts originaires des pays de la région doit bientôt effectuer au Japon pour y étudier les méthodes et procédés utilisés dans l'industrie sidérurgique, le Comité a exprimé l'espoir qu'il sera peut-être possible d'organiser ultérieurement une visite analogue dans les pays européens et notamment au Royaume-Uni et en France.

d) Ressources minérales

31. En exécution de la recommandation de la Commission, le rapport du Secrétariat sur les ressources en charbon et en minerai de fer de l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/I&T/54, annexe A) est en cours d'impression et de publication.

32. A la demande du Gouvernement de l'Union birmane et de l'Agence des Nations Unies pour la reconstruction de la Corée (UNKRA), le Secrétariat a donné des avis touchant l'exploitation du bassin houiller de Kalewa en Birmanie et la reconstruction de plusieurs installations minières en Corée. Le Gouvernement birman met actuellement en œuvre les mesures recommandées par le Secrétariat (E/CN.11/I&T/54, annexe B). En outre, à la demande du même gouvernement, le Secrétariat a conclu des accords avec les Gouvernements australien et japonais pour soumettre à des essais quelques échantillons du charbon de Kalewa et il a demandé à l'Institut des recherches sur les combustibles du Japon si un fonctionnaire du Gouvernement de l'Union birmane pourrait être envoyé au Japon afin de participer à ces expériences. Quant à la Corée, le directeur général adjoint de l'UNKRA a fait savoir que le rapport apportait à l'Agence une aide précieuse dans l'étude des tâches devant lesquelles elle se trouve et il a demandé que ses remerciements soient transmis à la Commission.

33. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé au Secrétariat d'accorder une attention particulière à l'examen des moyens permettant d'utiliser au mieux les lignites et des mesures visant à améliorer cette utilisation. Au cours de ses travaux, le Secrétariat de la CEAEIO est entré en relation avec l'AAT et la CEE. On a bientôt constaté que la question de l'utilisation des lignites présente une très grande importance pour le développement de

l'énergie thermique ainsi que pour les transports par chemin de fer. Aussi a-t-on estimé qu'il faudrait effectuer une étude d'ensemble, portant sur les différents aspects du problème et, notamment, une enquête sur les installations présentes ou futures qui permettraient d'utiliser de façon plus scientifique et plus poussée les vastes ressources en lignite dont disposent les pays de la région. En conséquence, le Secrétariat a établi le plan d'une étude d'ensemble sur "Les ressources de la région en lignites — leur exploitation et leur utilisation" (E/CN.11/I&T/54, annexe C). A sa quatrième session, le Comité a approuvé le plan de l'étude ainsi que le programme de travail, étant entendu qu'outre les lignites on inclurait les charbons de basse qualité (voir également les paragraphes 16 et 29).

34. Dans le cadre de la diffusion de renseignements techniques, le rapport sur "La mise en valeur, après la guerre, des ressources minérales de l'Asie et de l'Extrême-Orient" (E/CN.11/I&T/L.12) a été communiqué en mai 1951 aux pays membres et membres associés. Plusieurs gouvernements de la région et plusieurs experts ont accueilli favorablement ce rapport et présenté des observations précieuses. Etant donné l'intérêt que ce rapport a suscité partout, le Secrétariat propose de publier, à partir de 1952, un bulletin traitant des problèmes d'importance primordiale soulevés par la mise en valeur des ressources minérales de la région. Entre-temps, le Secrétariat a établi, pour information, un rapport sur les procédés de criblage au moyen de liquides à densité spécifique variable (*Sink and Float*) (E/CN.11/I&T/54, annexe E). L'AAT a accepté d'établir des dossiers d'information technique sur différents sujets, en accordant la priorité à l'utilisation des lignites.

35. Sur la classification type des charbons à l'usage de la région, le Secrétariat a reçu des suggestions fort utiles des Gouvernements du Pakistan, du Viet-Nam, des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que du SCAP et de l'Institut des recherches sur les combustibles du Royaume-Uni. Une partie de ces renseignements a été communiquée aux gouvernements de la région (E/CN.11/I&T/38/Add.1). Les travaux se poursuivent en consultation avec la CEE et le Bureau de statistique des Nations Unies.

36. A sa septième session, la Commission a approuvé la réunion, en 1952, d'une conférence d'experts en matière de ressources minérales, conférence pour laquelle on a demandé aux experts des différents pays d'établir des notes techniques. Un projet d'ordre du jour provisoire de cette conférence a été soumis aux différents gouvernements (E/CN.11/I&T/54, annexe F) et, étant donné que le Conseil avait adopté sur ce sujet une résolution analogue [345 (XII)], le Secrétariat a tenu le Secrétaire général au courant de ses activités (E/CN.11/I&T/54). A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a également approuvé la réunion de cette conférence et il a noté et approuvé l'ordre du jour provisoires présenté par le Secrétaire exécutif.

37. En raison de la grave pénurie mondiale de soufre et des problèmes que différents pays de la région doivent résoudre immédiatement pour développer l'industrie de l'acide sulfurique, le Secrétariat a établi une étude sur "Le soufre dans la région de la CEAEIO" (E/CN.11/I&T/54, annexe D), étude dont le Comité

de l'industrie et du commerce a pris note au cours de sa quatrième session.

e) *L'artisanat et la petite industrie*

38. A sa première session tenue à Bangkok en avril 1951, le groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie a étudié un rapport du Secrétariat (E/CN.11/I&T/30). Le groupe de travail a formulé notamment les recommandations suivantes : i) le Secrétariat, en faisant appel, le cas échéant, aux services d'un consultant, devrait effectuer une étude approfondie de l'industrie de la céramique, et en particulier de la poterie ; ii) étant donné l'intérêt que tous les pays de la région ont manifesté à l'égard de l'amélioration des méthodes et techniques de production, le Secrétariat devrait aider les gouvernements qui le sollicitent à établir des demandes d'assistance qui seront adressées à l'AAT touchant l'industrie de la céramique, des textiles, des fibres naturelles et la manufacture du papier, ainsi que la création d'usines témoins ; iii) le Secrétariat devrait diffuser des renseignements techniques sur l'amélioration de l'outillage utilisé pour la filature et le tissage à la main, la fabrication du jagré et les ateliers modèles de forge et de menuiserie ; iv) le Secrétariat, en coopération avec l'UNESCO et l'OIT, devrait entreprendre une enquête sur les institutions de recherche et de formation technique au service de l'artisanat et de la petite industrie.

39. Pour mettre en œuvre ces recommandations, le Secrétariat : i) a recruté, en novembre 1951, un consultant en matière de céramique ; ii) est entré en relation avec l'AAT et les gouvernements de la région afin de savoir s'ils s'intéressent à la création d'usines témoins pour la fabrication de la céramique et la manufacture du papier ; iii) a adressé des lettres aux gouvernements de la région leur demandant des renseignements sur l'outillage actuel et envisagé pour la filature et le tissage à la main, pour la fabrication du jagré, pour l'équipement des ateliers modèles de forge et menuiserie, ainsi que sur la nature et la portée des normes adoptées dans l'artisanat et la petite industrie ; iv) a entrepris, en coopération avec l'UNESCO et le BIT, l'enquête proposée sur les institutions de recherche et de formation technique.

40. A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a, dans l'ensemble, approuvé le rapport du groupe de travail (E/CN.11/I&T/52). Le Comité a recommandé aux gouvernements de transmettre au Secrétariat des renseignements sur les définitions et la classification qu'ils utilisent actuellement pour ces industries, pour permettre au Groupe de travail d'établir des définitions et une classification unificables qui seront soumises aux gouvernements. Le Comité a été heureux de constater que certains pays avaient déjà entrepris des enquêtes systématiques sur leur artisanat et leur petite industrie. Il a approuvé une proposition visant à la création d'un centre régional de formation professionnelle pour l'exécution d'enquêtes de ce genre ; le centre doit être organisé conjointement par la CEAO et le BIT, avec l'aide de l'AAT, compte dûment tenu de la situation linguistique particulière de la région. Le Comité a également noté avec satisfaction que des spécialistes pourront bientôt procéder à l'étude de certains marchés avec l'aide de l'AAT. Le Comité a proposé au Secrétariat

d'effectuer, à titre de projet annexe, une étude d'ensemble sur l'économie de l'artisanat et de la petite industrie, quand les ressources le permettent.

f) *Production de DDT et fabrication de fournitures médicales*

41. Le groupe de travail du Secrétariat CEAO/UNICEF/OMS/FAO sur le DDT et les fournitures médicales a tenu deux réunions et il a présenté, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce, un rapport sur l'état de ses travaux (E/CN.11/I&T/56). En étudiant ce rapport, le Comité a pris note de la résolution 377 (XIII) du Conseil économique et social tendant à la création d'un groupe de travail sur le DDT et les insecticides, comprenant les représentants des principaux pays producteurs. Le Comité a décidé que le Secrétaire exécutif ne prendrait, au nom de la Commission, de nouvelles mesures en ce domaine qu'après avoir étudié le rapport du groupe de travail créé en vertu de la résolution du Conseil. Le Comité a noté avec satisfaction que trois usines de DDT devaient être créées au Pakistan, à Ceylan et dans l'Inde et que les problèmes d'approvisionnement en matières premières essentielles étaient étudiés par le groupe de travail mixte. Le Comité a approuvé la proposition selon laquelle le groupe de travail mixte, après avoir achevé ses travaux sur le DDT, devrait entamer des travaux semblables sur d'autres produits médicaux, tels que les antibiotiques.

g) *Cycle d'études sur l'alcool carburant*

42. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a recommandé au Secrétariat avec l'aide de l'AAT d'organiser un cycle d'études sur les problèmes touchant la fabrication et l'utilisation de l'alcool carburant. L'AAT a accepté, en principe, d'envoyer des experts pour diriger ce cycle d'études. Le Gouvernement de l'Inde a offert d'être l'hôte du cycle d'études ; cette offre a été acceptée et un accord signé avec ce gouvernement. Le Secrétariat a établi un ordre du jour provisoire qu'il a communiqué aux gouvernements en les invitant à envoyer des notes sur l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine de la production et de l'utilisation de l'alcool carburant. Le cycle d'études aura lieu en octobre 1952.

h) *Engrais chimiques*

43. A sa troisième session, le Comité de l'industrie et du commerce a invité le Secrétariat à étudier la proposition visant à créer un groupe de travail mixte CEAO/FAO sur la production et l'utilisation des engrais, en tenant compte des résultats de la prochaine réunion du groupe de travail sur les engrais de la Commission internationale du riz (CIR). En conséquence, le Secrétariat a envoyé un observateur au groupe de travail (de la CIR) sur les engrais et il a attiré l'attention de ce groupe sur la proposition en question. Le groupe de travail de la CIR a reconnu l'importance du problème et il a approuvé la proposition visant à étudier les problèmes soulevés par la fabrication et l'utilisation des engrais organiques. La FAO a accepté de se charger de cette étude. En conséquence, on a renvoyé à plus tard la question de la création d'un groupe de travail mixte CEAO/FAO sur les engrais chimiques.

i) *Domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié*

44. Un groupe de travail mixte composé de fonctionnaires de la CEAE/OIT/UNESCO s'est réuni du 26 au 30 août 1951 au bureau de l'OIT, à Bangalore, afin d'étudier les problèmes soulevés par la formation technique et le manque de personnel qualifié dans la région. Un rapport sur l'état des travaux (E/CN.11/I&T/53) a été présenté à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce.

45. Le Comité a adopté, entre autres, les recommandations suivantes: i) réunion d'un cycle d'études régional du personnel de direction, sous les auspices de la CEAE/OIT et de l'UNESCO, et, si possible, avec l'aide de l'AAT. On a insisté sur la nécessité d'effectuer des travaux préparatoires approfondis, notamment en ce qui concerne l'ordre du jour et la définition précise du personnel de direction; on a constaté que ce projet ne pourrait être mis en œuvre avant 1953; ii) enquête sur la possibilité, pour les pays de la région, d'échanger des ingénieurs et des techniciens; iii) en coopération avec l'OIT, diffusion de renseignements sur les moyens d'apprentissage que les pays industriellement avancés peuvent mettre à la disposition des pays de la région; iv) nouvelle réunion du groupe de travail mixte avec la participation des experts des différents gouvernements; ce groupe de travail envisagera la publication d'un manuel uniforme pour l'exécution des enquêtes sur la main-d'œuvre.

46. Le Comité a noté avec satisfaction que l'OIT se propose de publier un *Bulletin de la main-d'œuvre* destiné à la région.

j) *Construction et matériaux de construction*

47. Une note du Secrétaire exécutif sur la construction et les matériaux de construction (E/CN.11/I&T/65), ainsi qu'une note établie conjointement par le Secrétariat et le Bureau régional de la FAO sur les économies d'acier à réaliser par l'utilisation du bois comme matière de remplacement (E/CN.11/I&T/66) ont été présentées à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a également pris acte d'une résolution sur l'habitation [537 (VI)] adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa sixième session, ainsi que d'une résolution sur l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes adoptée par la Commission des questions sociales du Conseil économique et social⁴. Reconnaisant l'importance primordiale de cette question, le Comité a estimé que le Secrétariat devrait disposer d'un personnel suffisant pour accélérer ses travaux dans ce domaine. Il a approuvé la création d'un groupe de travail mixte composé de fonctionnaires de la CEAE/OIT, de la FAO, de l'OMS, de l'OIT, du Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes; il a enfin accueilli avec plaisir une offre de coopération faite par la CEE dans le domaine des recherches.

COMMERCE ET FINANCES

48. Depuis février 1951, l'activité déployée dans le vaste domaine du commerce et des finances a porté sur quatre sujets principaux. Le premier a été l'orga-

nisation de la Conférence de la CEAE/OIT sur le développement commercial qui s'est tenue à Singapour en octobre. Cette Conférence a été la première du genre tenue en Asie et en Extrême-Orient et elle a réuni non seulement des délégations relativement importantes, comprenant des hommes d'affaires, de presque tous les pays membres et membres associés de la Commission, mais également des observateurs envoyés par plusieurs pays non membres de la Commission qui s'intéressent au développement des échanges commerciaux avec la région. Des observateurs d'institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et du SCAP ont également assisté à la Conférence. La Conférence a établi un rapport d'ensemble à l'intention du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/I&T/59). A sa quatrième session, le Comité a approuvé, dans l'ensemble, les recommandations de la Conférence et il a invité le Secrétaire exécutif à se tenir au courant des mesures prises par les gouvernements et les négociants pour mettre en œuvre ces recommandations. Il a également invité le Secrétaire exécutif à aider les gouvernements à se procurer des experts auprès des différents organismes chargés de l'assistance technique afin d'organiser des cours sur les méthodes commerciales modernes et d'assurer la formation professionnelle des fonctionnaires. Quant à l'effet que le réarmement peut avoir sur le commerce des biens d'équipement, des biens de consommation et des produits semi-finis, plusieurs pays de la région ont à nouveau exposé les difficultés qu'ils éprouvent à se procurer les articles essentiels. Les pays fournisseurs ont affirmé de nouveau qu'ils désirent vivement faire de leur mieux pour répondre aux besoins urgents de la région, en tenant compte de l'ordre de priorité et de l'opportunité d'assurer une répartition équitable. Le Comité a approuvé en principe la recommandation visant à réunir, au début de 1953, une deuxième conférence sur le développement des échanges commerciaux et il a recommandé d'accepter l'offre du Gouvernement des Philippines qui avait invité la Conférence à se réunir dans ce pays.

49. Le deuxième sujet important a été la poursuite des travaux sur la mobilisation des capitaux nationaux, le premier Groupe de travail de la CEAE/OIT sur ce sujet s'étant réuni à Bangkok en novembre 1951. Cinquante-trois spécialistes des pays membres et membres associés de la Commission, de la FAO et du Fonds monétaire international ont assisté à la réunion de ce Groupe de travail et les participants ont présenté trente-deux documents.

50. Le Groupe de travail a examiné trois sujets principaux: a) l'effet de l'inflation sur le financement du développement économique; b) les mesures à prendre pour augmenter la vente des valeurs d'Etat; c) les mesures spéciales permettant de mobiliser l'épargne, notamment dans les régions rurales. Des recommandations concrètes ont été faites dans chaque cas; ces recommandations portaient sur les moyens permettant de mobiliser des capitaux nationaux supplémentaires et d'éviter dans toute la mesure du possible que le développement économique ne souffre de l'inflation.

51. Le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/I&T/63) a été présenté à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a recommandé ce rapport à l'attention des gouvernements et il a décidé de continuer d'avoir recours aux

⁴ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, treizième session, Supplément No 12*, p. 14.

services de groupes d'experts pour l'étude des problèmes qui se posent en ce domaine. Il a approuvé la partie du programme de travail qui prévoit un élargissement des études entreprises touchant le financement du développement économique et la mobilisation des capitaux nationaux.

52. En exécution de la recommandation de la Commission, le rapport intitulé *La mobilisation des capitaux dans certains pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient*⁵, a été publié en janvier 1952, en français et en anglais. Avec l'aide des Gouvernements de la Fédération malaise et de Singapour, on a effectué une étude préliminaire sur les établissements chargés de la mobilisation des capitaux nationaux en Malaisie.

53. Dans le cadre de ce même programme, le Secrétariat a fourni au Gouvernement de l'Union birmane les avis qu'il avait demandés et il a entrepris certains travaux particuliers dont le Gouvernement du Pakistan l'avait prié de se charger. Le Secrétariat a commencé de prendre les mesures nécessaires pour répondre à une demande analogue du Gouvernement des Philippines.

54. Dans le domaine du commerce, le Secrétariat a entrepris, avec la CEE, une étude sur les échanges commerciaux entre la région et l'Europe et les moyens permettant de développer ces échanges. La FAO a fait savoir qu'elle était prête à participer à l'élaboration de certaines études sur des produits de base et le Secrétariat compte sur la coopération du Fonds monétaire international et d'autres institutions spécialisées, ainsi que des groupes intergouvernementaux compétents. A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a noté avec satisfaction que les travaux en question avaient été entamés. Il a aussi constaté que, tout en portant essentiellement sur les problèmes du marché européen, l'étude comprendrait aussi une analyse du commerce d'exportation et d'importation de la région avec l'Europe dans ses rapports avec les échanges commerciaux entre la région et les autres parties du monde. Le Comité a énuméré certains produits de base supplémentaire sur lesquels devrait porter l'étude.

55. En exécution de la résolution E/CN.11/305 adoptée par la Commission à sa septième session, le Secrétariat a poursuivi ses travaux touchant la quatrième question; il s'agit des possibilités d'approvisionnement des pays de la région en biens d'équipement eu égard au réarmement des pays industrialisés. A la suite des entretiens qu'a eus le Secrétaire exécutif, à l'occasion aussi de la Conférence de la CEAEO sur le développement des échanges commerciaux, plusieurs pays fournisseurs ont soumis des renseignements et des propositions concernant les conditions dans lesquelles ils pourraient fournir les biens d'équipement et autres produits dont les pays de la région ont besoin. Certains pays de la région ont, de leur côté, énuméré les produits qu'il leur est difficile de se procurer ou pour lesquels ils s'attendent à éprouver des difficultés d'approvisionnement; ils ont donné des exemples concrets de difficultés survenues lors de l'achat de produits importants, même après la répartition des contingents. Ces problèmes ont été portés à l'attention des gouvernements fournisseurs, membres de la Com-

mission et, par l'intermédiaire de la CEE, à l'attention des autres gouvernements européens. Dans les travaux entrepris dans ce domaine, le Secrétariat a tenu compte des décisions du Conseil économique et social. Il a soumis un rapport sur cette question (E/CN.11/315) à la huitième session de la Commission.

56. Dans le domaine des analyses commerciales, le Secrétariat a établi une note sur "Le fonctionnement des accords commerciaux dans la région de la CEAEO" (E/CN.11/I&T/61). Les rapports établis par les gouvernements de la région et qui avaient servi de base à l'élaboration de ce rapport, ont été publiés en annexe. A sa quatrième session, le Comité de l'industrie et du commerce a étudié le rapport et l'annexe en question. Il a reconnu que, dans l'ensemble, les accords commerciaux à court terme ne sont qu'un expédient provisoire qui permet de faire face aux besoins immédiats. Presque toutes les délégations ont manifesté le désir d'arriver à la liberté du commerce multilatéral, qui, en fait, est le régime sous lequel s'effectue déjà une grande partie des échanges commerciaux de la région sans qu'aient été conclus d'accords commerciaux particuliers. On a estimé que chaque pays devrait choisir le type de négociations commerciales qui convient le mieux à sa situation économique propre. Le Comité a estimé que le Secrétariat ne devrait pas participer aux négociations commerciales, mais il a constaté que, d'après les travaux effectués dans ce domaine, le Secrétariat pouvait fournir aux différents gouvernements les avis qu'ils demandent.

57. Dans le cadre de ses travaux sur le développement des échanges commerciaux, le Secrétariat a continué d'aider les gouvernements à améliorer leurs méthodes commerciales et de servir de centre de renseignements commerciaux; il a publié le *Trade Promotion News*, le *Calendar of Conferences, Commercial Fairs and Overseas Exhibitions*, et le *Trade Promotion Series*. Un avant-projet de "Glossaire des termes commerciaux" a été publié; on se propose de le publier par la suite comme document de référence pour aider au développement et à l'amélioration des échanges commerciaux et des méthodes commerciales dans la région.

58. Le Secrétaire exécutif a présenté une note relative aux "Enquêtes sur la vente et la distribution commerciale" (E/CN.11/I&T/60) à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce. Le Comité a approuvé le genre de travail exposé dans cette note et il a présenté des suggestions précises au sujet de produits de base qui pourraient également faire l'objet d'une étude. Il a aussi donné quelques indications sur les critères dont le Secrétaire exécutif devrait s'inspirer lorsqu'il déterminerait l'ordre de priorité à suivre dans l'étude des différents produits. Le Comité a souligné que ces études devraient être effectuées à titre d'exemple et montrer quel genre d'étude les gouvernements, les groupements commerciaux et autres pourraient utilement effectuer.

59. Dans le domaine des voyages, le Secrétariat a établi, aux fins de référence, un recueil des lois et règlements douaniers ("Formalités douanières dans les pays membres et membres associés de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", TRA/WG/1, appendice II, Rev.1 provisoire) qui, espère-t-on, présentera quelque utilité pour les gou-

⁵ Publication des Nations Unies. Numéro de vente: 1951.II.F.3.

vernements, les bureaux et agences de voyage, ainsi que pour les voyageurs. Ce recueil pourrait aussi servir aux gouvernements qui envisageraient de modifier leur réglementation douanière en s'inspirant de la résolution E/CN.11/218 de la Commission. Au cours de l'année, le Secrétaire exécutif, conformément aux vœux exprimés par le Comité, a pris des mesures en vue de faciliter le transfert à la Commission régionale de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, des travaux concernant le développement du tourisme. On s'attend à ce que le Bureau régional de l'UIOOT soit en mesure de prendre à sa charge au début de 1952 certaines des tâches accomplies jusqu'à présent par le Secrétariat en matière de développement du tourisme.

TRANSPORTS INTÉRIEURS

60. Le Comité des transports intérieurs a tenu, en décembre 1951, sa première session au cours de laquelle il a examiné différentes études que le Secrétariat avait établies dans le cadre du programme du travail approuvé par la Commission. Il a également examiné le rapport du Groupe de travail des chemins de fer (E/CN.11/TRANS/64/Rev.1) qui s'est réuni à Bangkok immédiatement avant la session du Comité; le Comité a étudié le rapport provisoire du groupe d'experts en matière de transport fluviaux, originaires de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/TRANS/L.9, voir les paragraphes 74 et 75).

61. En raison du très grand nombre de problèmes techniques à étudier, le Comité, ainsi que la Commission l'y avait autorisé à sa septième session, a décidé de créer trois sous-comités, à savoir le Sous-Comité des chemins de fer, le Sous-Comité des routes et le Sous-Comité des voies fluviales; chacun de ces Sous-Comités doit se réunir normalement une fois par an. Le Comité a présenté un rapport à la huitième session de la Commission (E/CN.11/312).

a) Généralités

62. *Coordination des transports.* — Le Comité a invité les gouvernements à transmettre au Secrétariat, sur ce sujet, les renseignements de base mentionnés dans le document E/CN.11/TRANS/61. Le Comité a demandé au Secrétaire exécutif d'analyser et de résumer ces renseignements et, le cas échéant, de convoquer un groupe de travail composé de représentants des gouvernements pour étudier tous les aspects du problème et proposer un plan de travail.

63. *Statistiques des transports.* — Pour compléter les statistiques générales des transports, établies par le Bureau de statistique des Nations Unies, le Comité a invité le Secrétariat à recueillir des statistiques concernant l'exploitation des chemins de fer et à les publier sous une forme agréée. Ce service pourra peut-être s'étendre ultérieurement aux autres statistiques relatives aux transports.

64. *Services de bibliothèque.* — Le Comité a approuvé la forme et la publication trimestrielle du *Transport Bulletin* édité par le Secrétariat et il a décidé de créer une bibliothèque de prêt de films. On a cherché à obtenir l'aide de l'AAT pour mettre à la disposition des administrations des chemins de fer de la région une traduction en anglais du *Bulletin de documentation* de l'Union internationale des chemins de fer

(UIC), bulletin qui ne paraît actuellement qu'en français.

b) Chemins de fer

65. Pendant l'année, un certain nombre d'études ont été effectuées par le Secrétariat qui a publié des documents sur: l'amélioration de l'exploitation des lignes à voie unique; la création d'un centre de formation destiné au personnel de l'exploitation; la création d'une association des chemins de fer d'Asie et d'Extrême-Orient; l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans les ateliers des chemins de fer (en commun avec l'OIT); l'utilisation économique du bois de chauffage (en commun avec la FAO); l'utilisation du mazout et des lignites comme combustibles dans les locomotives; et les types de locomotives Diesel qui conviennent le mieux à la région.

66. Le Groupe de travail des chemins de fer, qui s'est réuni en décembre 1951, a examiné plusieurs de ces études et présenté des recommandations au Comité des transports intérieurs.

67. En approuvant le rapport du Groupe de travail des chemins de fer, le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il fallait prendre au plus tôt des dispositions pour créer un centre de formation destiné au personnel des services de signalisation et d'exploitation des chemins de fer et pour organiser un voyage d'études que le haut personnel de ces services effectuerait en France, en Allemagne, au Japon, en Suisse, dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis afin d'étudier sur place les systèmes modernes d'exploitation ferroviaire et de présenter des recommandations détaillées touchant le programme du centre de formation et le matériel de démonstration nécessaire.

68. A propos de la question de l'Association des chemins de fer de l'Asie et de l'Extrême-Orient, le Comité a estimé que, pour le moment, le Sous-Comité des chemins de fer pourrait dans une large mesure se charger d'encourager la coopération entre le personnel des diverses administrations ferroviaires de la région; aussi a-t-il recommandé de renvoyer à une date ultérieure la création d'une association des chemins de fer. Il a recommandé qu'entre-temps, les administrations de la région envisagent la possibilité d'adhérer aux associations des chemins de fer existantes, telles que l'*Association of American Railroads* (AAR) ou l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

c) Routes

69. *Entretien des véhicules et formation de mécaniciens.* — Le Secrétariat et l'OIT ont étudié cette question et ils ont établi et transmis aux gouvernements un rapport commun qui contient un plan visant à l'amélioration des normes d'entretien des véhicules et à la formation de conducteurs et de mécaniciens (E/CN.11/TRANS/65 et Add.1).

70. Le Comité a approuvé ce plan en insistant sur: i) la préparation d'un manuel simplifié qui serait traduit dans les langues et les dialectes des pays de la région, et qui contiendrait le plus grand nombre d'illustrations possible; ii) la constitution d'une équipe d'instructeurs particulièrement compétents disposant de camions de démonstration complètement équipés; iii) l'urgente nécessité de donner aux contremaîtres et aux instructeurs les moyens d'acquérir à l'étranger

une formation professionnelle poussée touchant les méthodes modernes de réparation; et iv) la remise en état du matériel automobile usé.

71. *Registre d'entretien des routes.*— Le Comité a examiné un rapport du Secrétariat (E/CN.11/TRANS/66) contenant un exemple de registre routier. Certains membres ont présenté des amendements au registre et le Comité a décidé de transmettre le registre aux différents gouvernements et de leur demander de l'adopter en y apportant les modifications que pourrait exiger la situation particulière de chaque pays. Le Comité a enfin incité le Secrétariat à entreprendre de nouvelles études en vue d'établir un registre analogue pour les ponts, des formulaires uniformes pour les chaussées en ciment, ainsi que pour les devis afférents aux programmes des ponts et chaussées.

72. *Mécanisation de la construction et de l'entretien des routes.*— Le Comité a estimé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des enquêtes nationales sur les disponibilités en équipement mécanique puisque les pays de la région n'utilisent guère ce genre de machines. Le Comité a noté que certains pays de la région avaient demandé à l'AAT de leur fournir l'outillage mécanique nécessaire pour former des techniciens.

73. *Sécurité routière.*— Le Comité a estimé que, dans la mesure où les ressources en personnel le permettraient, le Secrétariat devrait, en 1952, aborder l'étude du problème de la sécurité routière en mettant particulièrement l'accent sur les encombrements dans les zones urbaines.

d) Voies fluviales et installations portuaires

74. *Voyage d'étude en Europe et en Amérique d'un groupe d'experts en matière de transports fluviaux.*— Un groupe d'experts originaires des pays de la région a effectué un voyage d'étude en Europe et en Amérique afin d'examiner les progrès techniques réalisés dans le domaine des transports fluviaux. Ce voyage d'étude a été organisé sous les auspices de l'AAT et de la CEAEQ. Le groupe a soumis au Comité des transports intérieurs un rapport provisoire dans lequel il a exposé ses conclusions et formulé ses premières recommandations (E/CN.11/TRANS/L.9).

75. Le Comité n'a pu procéder qu'à un examen superficiel du rapport provisoire car les gouvernements n'avaient pas eu assez de temps pour l'étudier avant la session. Toutefois, le Comité a estimé que le groupe avait abordé de façon pratique l'examen des problèmes de transports fluviaux de la région et que la méthode de voyage et d'étude en groupe s'était avérée très utile. De l'avis du Comité, cette méthode est, en général, préférable à celle qui consiste à avoir recours aux services d'experts étrangers qui pourraient n'être pas au courant de la situation particulière de la région.

76. *Amélioration de la construction et de l'exploitation des bâtiments.*— Il s'agit d'un projet entrepris en commun avec l'AAT pour étudier la construction, les types et l'exploitation des bâtiments.

HYDRAULIQUE FLUVIALE

a) Amélioration des méthodes de défense contre les inondations

77. Le deuxième volume du recueil relatif à la défense contre les inondations, intitulé *Méthodes et pro-*

blèmes de défense contre les inondations en Asie et en Extrême-Orient, a été publié en anglais et en français; il contient des suggestions formulées par les experts qui ont participé à la Conférence technique régionale sur la défense contre les inondations tenue à New-Delhi en janvier 1951; il a été soumis à la huitième session de la Commission et communiqué aux organismes techniques de la région. Dans cet ouvrage, les auteurs examinent les méthodes de défense contre les inondations utilisées actuellement dans les pays de la région, analysent leurs avantages et leurs inconvénients et formulent enfin des recommandations qui tiennent compte de la situation économique de la région. Il sera procédé à de nouvelles études relatives à certains problèmes précis d'hydraulique fluviale, ainsi qu'à l'examen de la défense contre les inondations dans le cadre des programmes unifiés de mise en valeur des bassins fluviaux.

b) Etude entreprise en commun avec les organismes techniques de la région sur le problème des sédiments, la protection des berges et les ouvrages de régularisation des cours d'eau

78. *Problème des sédiments.*— Le problème des "sédiments" (E/CN.11/Flood.2) sera révisé pour tenir compte des résultats des études entreprises en commun par le Bureau d'hygiène fluviale et les institutions de recherches de la région. Ce document sera publié ultérieurement sous forme d'un volume distinct du Recueil relatif à la défense contre les inondations.

79. Le Secrétariat poursuivra en 1952 l'étude entreprise en commun, en 1950, avec le *Punjab Irrigation Research Institute of India* en vue de préciser les problèmes soulevés par la sédimentation et l'affouillement des canaux, compte tenu de la grande expérience déjà acquise en ce qui concerne les cours d'eau et les canaux d'irrigation du Pendjab et d'appliquer à d'autres cours d'eau les conclusions tirées de ces travaux. On poursuit également sur un modèle à grande échelle l'examen de la sédimentation d'un réservoir et des méthodes d'évacuation des sédiments. Le Département royal de l'irrigation de la Thaïlande et le Bureau d'hydraulique fluviale exécutent conjointement, dans les laboratoires du Département, à Bangkok, des expériences qui portent sur le taux de sédimentation des cours d'eau à fort débit solide. Les expériences doivent commencer au début de 1952.

80. *Protection des berges et régularisation des cours d'eau.*— Pour accomplir l'étude commune sur la protection des berges et la régularisation des cours d'eau, un consultant a procédé à des enquêtes sur les cours d'eau de la Birmanie, de l'Inde, des Philippines et de Taiwan sur lesquels des travaux poussés de protection des berges et de régularisation du lit ont été effectués. Un rapport préliminaire, qui contient un examen critique des méthodes utilisées tant dans la région qu'en dehors de la région, a été rédigé; il sera transmis aux organismes techniques de la région qui seront priés de formuler leurs observations et critiques; le rapport sera modifié pour tenir compte de ces observations et du résultat de nouveaux voyages d'études.

c) Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux

81. Le Bureau a entrepris la mise en œuvre d'un programme de travail qui comprend l'étude et la mise

au point de projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux, en se préoccupant tout particulièrement de la défense contre les inondations. Pour ce projet, le Bureau a eu recours aux services d'un consultant qui possède une grande expérience du développement des bassins fluviaux. Des études sur l'Inde et les Philippines ainsi qu'un certain nombre d'études préliminaires ont été achevées.

d) *Conseils et assistance technique aux gouvernements*

82. Conformément aux termes de son mandat, le Bureau a donné, de façon sans cesse croissante, des conseils et une assistance technique aux gouvernements qui en ont fait la demande. Les services qu'il a rendus sont résumés ci-après :

i) Conformément à la suggestion faite par le Premier Ministre de l'Inde, le Président de la Commission centrale des ressources hydrauliques a invité le Bureau à désigner des experts au Comité consultatif chargé de l'examen des régions ayant souffert de tremblements de terre ou d'inondations dans l'Assam, Comité créé par le Gouvernement de l'Assam à la fin de janvier 1951. En conséquence, le Bureau a chargé deux experts de participer aux travaux de ce Comité.

ii) Depuis août 1950 et pendant l'année 1951, le Bureau a aidé à l'exécution d'expériences dans le cadre du projet d'irrigation et de drainage du Chao Phya, en Thaïlande. Des problèmes importants touchant le type même du barrage et les ouvrages annexes ont fait l'objet d'étude; les dimensions du barrage et de ces ouvrages ont été définitivement établies au moyen d'essais sur modèles réduits. Ces expériences ont non seulement permis d'effectuer des économies considérables, mais aussi d'apporter d'importantes améliorations techniques à la conception même des ouvrages, notamment la longueur et la disposition des piles d'acier en contrebas du barrage, la disposition des blocs de friction afin de permettre le passage facile et sans danger du bois et l'adoption d'un nouveau système de remplissage rapide de l'écluse de navigation, système recommandé par le Bureau.

iii) En août 1951, le Gouvernement de l'Union birmane a demandé au Bureau de lui donner des conseils techniques sur les plans de portes levantes à un vantail pour l'écluse de Tawa sur le canal Pegu-Sittang en remplacement des portes à doubles vantaux pivotants qui existent actuellement. En réponse à cette demande, le Bureau a chargé un consultant de se rendre sur les lieux et d'étudier le problème avec l'ingénieur en chef du Département de l'irrigation.

iv) A la suite de l'effondrement du barrage en terre du réservoir de Tsao-Lin en mai 1950, effondrement qui a déclenché de violentes inondations causant des dégâts considérables, le Gouverneur de Taiwan a demandé l'assistance du Bureau pour examiner les plans de défense contre les inondations de l'île. En novembre, le chef du Bureau a procédé à une étude de la question à Taiwan et présenté ensuite des recommandations au Gouverneur.

v) Le Gouvernement d'Orissa, avec l'approbation de la Commission centrale des ressources hydrauliques du Gouvernement de l'Inde, a demandé au Bureau de l'aider à étudier les moyens permettant d'assurer une protection plus complète contre les inondations et de

développer l'irrigation dans la zone deltaïque du Mahanadi. Le Bureau a entrepris une étude préliminaire en septembre 1951 et il envisage de procéder à une enquête sur place au début de 1952.

vi) En mars 1951, l'ingénieur en chef des Etats de Patiala et du Pendjab oriental (Inde) a demandé au Bureau de lui faire part de ses observations et de ses vues sur un projet de protection de la ville de Patiala contre les inondations. En raison du manque de renseignements, le Bureau n'a pas pu procéder à un examen complet des propositions, mais il a établi une note indiquant de quelle façon on pourrait effectuer un examen détaillé. Par la suite, l'ingénieur en chef a fait savoir au Bureau qu'il lui envoyait un rapport détaillé. En 1952, le Bureau chargera un expert d'effectuer une enquête sur place avant de présenter des recommandations définitives.

vii) Le Bureau a également aidé plusieurs pays de la région à recruter du personnel technique chargé des travaux de défense contre les inondations et de travaux connexes.

e) *Problèmes techniques concernant la défense contre les inondations sur les fleuves internationaux*

83. Avec l'aide de deux consultants, recommandés par les Gouvernements de la Thaïlande, du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam, et avec le concours de ces gouvernements, le Bureau a entamé une étude technique du cours inférieur du Mékong; c'est là la première mesure d'une action internationale de défense contre les inondations qui pourra s'avérer fructueuse et mener, par la suite, à la mise en valeur du bassin fluvial. Cette enquête, effectuée dans la zone du bassin du Mékong située au Laos, en Thaïlande, au Cambodge et dans le sud du Viet-Nam, a porté sur les inondations, la prédiction des crues, la défense contre les inondations et d'autres aspects de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Le Bureau prépare un rapport sur l'enquête préliminaire, qui sera adressé, pour examen, aux gouvernements intéressés.

f) *Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des observations hydrologiques; publication d'un Annuaire hydrologique*

84. Après un examen détaillé des normes actuellement utilisées par les pays de la région, le Bureau a formulé des propositions sur la normalisation des méthodes et de l'enregistrement des observations hydrologiques; il a invité les organismes techniques de la région à faire connaître leurs commentaires et suggestions touchant ces propositions. Tenant compte des réponses qu'il aura reçues, le Bureau présentera un projet révisé à un groupe de travail sur la normalisation des méthodes et de l'enregistrement des observations hydrologiques que l'on a proposé de réunir en 1952.

g) *Publication de renseignements techniques touchant les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations sur les principaux fleuves de la région*

85. Le Secrétariat publiera bientôt, en anglais et en français, le troisième volume du Recueil de la défense contre les inondations, intitulé *Compte rendu des débats de la Conférence technique régionale sur la défense contre les inondations*. La publication du *Journal de la défense contre les inondations (Flood*

Control Journal), brochure trimestrielle que le Bureau fait paraître depuis 1949, s'est poursuivie. Ce journal rend compte des travaux entrepris dans le domaine de la défense contre les inondations et des plus récentes mesures de défense contre les inondations adoptées dans la région.

h) *Coordination et utilisation des moyens existants et des programmes de recherches des laboratoires hydrauliques*

86. Se fondant sur des rapports et sur les réponses à des questionnaires, le Bureau a établi un répertoire des laboratoires d'hydraulique de la région comprenant notamment des renseignements sur l'importance des locaux, le personnel et le matériel expérimental dont disposent les laboratoires; ce répertoire contient aussi des renseignements touchant les problèmes qui font actuellement l'objet d'étude et les publications importantes que font paraître ces laboratoires. Le répertoire, publié dans un numéro spécial du *Journal de la défense contre les inondations*, a été communiqué aux organismes techniques de la région. Il sera révisé et publié chaque année, afin de tenir les laboratoires d'hydraulique au courant des expériences d'hydraulique effectuées dans la région, ainsi que des travaux spécialisés accomplis dans certains laboratoires.

i) *Diffusion de rapports et de publications techniques*

87. Au cours de l'année considérée, le Bureau a diffusé quatre séries de publications et de rapports, fournis, pour la plupart, par les services compétents des gouvernements et les instituts de recherche. Dans le cadre de ses fonctions d'information, il a communiqué aux organismes techniques les renseignements précis que ceux-ci avaient demandés.

88. Comme la région manque de la documentation technique nécessaire pour établir le plan des ouvrages de défense contre les inondations et des ouvrages connexes, le Bureau, en collaboration avec l'AAT, a pu faire tenir cinquante collections de volumes techniques aux organismes qui se consacrent à des travaux de ce genre. Ces collections qui regroupent chacune soixante volumes comprennent des manuels, des ouvrages courants, des publications de recherche et des rapports sur les projets présentant une grande utilité pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques.

RECHERCHES ET STATISTIQUES

a) *Etude économique annuelle sur l'Asie et l'Extrême-Orient*

89. L'édition de 1950 de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient*⁶, tout en correspondant dans l'ensemble aux précédentes éditions, contenait une analyse plus détaillée qu'auparavant des mesures adoptées dans le domaine de la production, du commerce international et de la balance des paiements, de la monnaie et des finances, ce qui résulte en partie d'une amélioration de la qualité des renseignements dont le Secrétariat a pu disposer. Un chapitre spécial consacré aux ressources, au revenu et au développement comprenait des notes rédigées par le Secrétariat à New-York et différentes institutions spécialisées.

⁶ E/CN.11/307. Publications des Nations Unies. Numéro de vente: 1951.II.F.4.

La version française des éditions de 1949 et 1950 a été publiée et le Secrétariat a fait le nécessaire pour faire paraître sans délai la version française de l'édition de 1951.

b) *Bulletin économique trimestriel*

90. La publication du *Bulletin économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient*, dont le premier numéro a paru en août 1950, s'est poursuivie. Les gouvernements de la région ont apporté une coopération précieuse en adressant régulièrement au Secrétariat les publications et les renseignements statistiques les plus récents afin de permettre: i) une étude trimestrielle de l'évolution économique de la région et ii) l'établissement d'un chapitre sur les statistiques concernant la production, les transports, le commerce, les prix, la monnaie et le crédit en Asie. Le Secrétariat a poursuivi régulièrement la compilation de renseignements relatifs aux accords commerciaux. Plusieurs articles spéciaux ont été aussi publiés dans le *Bulletin*.

91. L'évolution économique de la région fait l'objet d'une étude trimestrielle publiée dans les numéros d'août, de novembre et de février; enfin tous ces renseignements sont réunis et complétés dans l'*Etude* annuelle publiée en juin-juillet. Le Secrétariat publie un supplément statistique pour le dernier trimestre de chaque année.

c) *Etablissement des statistiques*

92. Avec l'aide des gouvernements, au moyen de voyages d'étude et d'un échange de lettres et enfin en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et plusieurs institutions spécialisées, notamment l'OACI, l'OIT et le Fonds, le Secrétariat a pu constituer des dossiers sur les séries statistiques de base touchant la production, les transports, le commerce, les finances, les prix, etc. Les plus importantes de ces séries ont été publiées périodiquement dans le *Bulletin* trimestriel et analysées dans l'*Etude* annuelle.

93. On pense pouvoir publier à la fin de 1952 l'*Index des statistiques économiques* qui doit servir d'ouvrage de référence relatif aux séries statistiques de base établies par les gouvernements de la région de la CEAEO.

d) *Etudes statistiques spéciales*

94. Le Secrétariat a procédé à des études statistiques spéciales. Il a pu, grâce à des voyages d'étude et à des échanges de lettres, obtenir des renseignements sur la réorganisation des services de statistique en cours dans presque tous les pays de la région; il a établi un rapport et des études portant sur les différents pays (E/CN.11/322 et annexes).

95. Afin de pouvoir juger l'importance économique des budgets et comptes publics mieux qu'il n'est possible de le faire d'après les documents publiés jusqu'ici, le Secrétariat a établi un plan de reclassification économique des budgets et comptes publics; à titre d'exemple, le Secrétariat a reclassé suivant ce plan les comptes publics et les budgets des Gouvernements de la Birmanie, de Hong-kong, de l'Inde et des Philippines (E/CN.11/270, annexe II). En outre, le Secrétariat a établi des rapports dans lesquels sont analysées les méthodes utilisées pour l'évaluation du revenu national en Birmanie, à Ceylan, dans l'Inde, aux Philippines et au Japon (E/CN.11/323 et annexes).

e) Conférences de statisticiens

96. Conformément aux recommandations de la Commission, le Secrétariat, conjointement avec le Bureau de statistique et la FAO, a pris des mesures afin de réunir une deuxième Conférence régionale de statisticiens en septembre 1952; les principaux points de l'ordre du jour seront les statistiques de la production et les statistiques des prix.

f) Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international (CTCI)

97. Sur la recommandation de la première Conférence régionale de statisticiens, la Commission a décidé⁷, lors de sa septième session,

“qu'un groupe de travail composé d'experts et chargé de coordonner les travaux des Gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification type pour le commerce international soit convoqué en 1951 par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées.”

Ce groupe de travail, convoqué conjointement par le Secrétariat et le Bureau de statistique, s'est réuni en janvier 1952. Il a proposé des sous-positions uniformes pour les groupes de la CTCI quand, dans un pays, le commerce d'un produit faisant l'objet de cette sous-position présente une importance suffisante pour justifier une identification distincte. Le rapport de ce groupe de travail a été soumis à la Commission à sa huitième session (E/CN.11/317).

C. — Relations avec l'Administration de l'assistance technique

98. Pendant la période considérée, des relations de travail de plus en plus étroites ont été établies entre la Commission et l'AAT. D'une part, la Commission, par des études et son expérience des problèmes de la région, a pu attirer l'attention de l'AAT sur de nombreux cas où la région a besoin d'une assistance technique. D'autre part, l'AAT, grâce à ses attributions et aux ressources dont elle dispose, a pu, en maintes occasions, commencer à mettre en œuvre les recommandations de la Commission. De même, sur le plan national, les gouvernements de la région ont pu recourir à l'aide de l'AAT pour donner suite aux recommandations de la Commission, notamment dans le domaine de la statistique, de la petite industrie et de l'écoulement des produits de l'artisanat.

99. En septembre-octobre 1951, le Directeur général de l'AAT et le Secrétaire exécutif de la CEAE0 se sont rendus dans de nombreux pays de la région et notamment au Pakistan, dans l'Inde, à Ceylan, en Birmanie, en Thaïlande, en Indonésie, aux Philippines, ainsi qu'au Japon, pour y observer le fonctionnement des services de l'assistance technique, examiner d'éven-

tuelles demandes d'assistance technique supplémentaire et étudier aussi les demandes en instance.

100. L'AAT a nommé un représentant régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient; ce représentant, qui a son bureau au siège de la Commission, est entré en fonctions à Bangkok en décembre 1951. Il a assisté à la première session du Comité des transports intérieurs, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission.

101. Conformément au mandat révisé de la Commission, le Secrétariat a continué de fournir de nombreux conseils aux pays de la région. Les services rendus sont résumés sous les différentes rubriques du chapitre B ci-dessus. Pour éviter tout double emploi entre les services rendus par le Secrétariat et ceux qui le sont dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, le Secrétariat a tenu l'AAT et les institutions spécialisées compétentes au courant de ses activités dans ce domaine.

102. Le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de l'AAT sont d'accord sur la participation de la Commission et de son Secrétariat aux travaux d'assistance technique qui sont du ressort de l'AAT. L'AAT considérera que le fait pour la Commission d'avoir approuvé certains projets régionaux établit suffisamment que ces projets sont nécessaires aux pays de la région et que les gouvernements s'y intéressent. De plus, l'AAT, compte dûment tenu de ses autres engagements, est prête à envisager, sur la demande d'un gouvernement, l'adoption de mesures pour l'exécution de l'un quelconque de ces projets. Le Secrétariat a accepté de prêter éventuellement à l'AAT certains de ses spécialistes, pendant de brèves périodes. Il a aussi été décidé que le Secrétariat continuerait à donner à l'AAT des conseils touchant les demandes d'assistance technique, et notamment les demandes de bourses d'études et de bourses de perfectionnement portant sur les questions dont s'occupe la Commission.

103. L'AAT a remercié le Secrétariat pour les observations qu'il lui a communiquées au sujet des demandes de bourses de perfectionnement et de bourses d'études. Pour ce qui est des sujets d'étude considérés comme présentant une valeur particulière pour la région de la CEAE0, l'AAT a accepté, sur la recommandation du Secrétariat, d'ajouter aux sujets déjà admis: a) la défense contre les inondations et les projets de développement à buts multiples des ressources hydrauliques, et b) les méthodes de développement des échanges commerciaux.

104. On peut se rendre compte que les projets de la Commission sont de plus en plus liés aux travaux de l'AAT quand on considère que, sur soixante-deux projets actuellement inscrits au programme de travail (voir cinquième partie, ci-après), vingt et un au moins nécessitent ou, si l'AAT l'accepte, nécessiteront la coopération de l'AAT.

DEUXIEME PARTIE. — RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES AUTRES ORGANISATIONS

A. — Institutions spécialisées

105. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a collaboré plus étroitement et plus complètement avec plusieurs institutions spécialisées. Des fonctionnaires du Secrétariat ont tenu périodiquement des réunions offi-

cieuses avec les représentants d'institutions spécialisées en poste à Bangkok et notamment avec les représentants

⁷ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, treizième session, supplément n° 7*, p. 51.

de la FAO, de l'OMS, de l'UNESCO et du FISE. Le Secrétariat a également assuré une étroite coopération et un échange de visites avec les bureaux régionaux de l'UNESCO et de l'OIT. Le Directeur général de l'OIT compte nommer un agent de liaison auprès du Secrétariat de la CEAE0 à Bangkok.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

106. Des spécialistes du Secrétariat et du Bureau régional de la FAO se sont rendus dans plusieurs pays de la région dans le cadre de l'étude commune CEAE0/FAO sur l'utilisation économique du bois de chauffage comme combustible dans les locomotives. Le Secrétariat a également coopéré avec la FAO dans l'exécution des projets qui suivent: artisanat et petite industrie; domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié, mesures préparatoires à la réunion d'un cycle d'études sur l'alcool carburant; examen des problèmes soulevés par la fabrication du DDT et des autres produits médicaux dont le besoin est urgent ainsi que par l'approvisionnement de la région en ces produits, travaux préparatoires aux enquêtes sur la vente et la distribution commerciale; étude sur les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe. En outre, le Bureau d'hydraulique fluviale a entretenu des rapports consultatifs permanents avec le Bureau régional de la FAO.

107. Pour l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, 1950*, la FAO a préparé un chapitre sur l'alimentation et l'agriculture ainsi que différentes sections des chapitres relatifs aux échanges internationaux et aux plans économiques. Le Bureau régional de la FAO a également rédigé un article spécial destiné au *Bulletin économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* et il a présenté à la huitième session de la Commission un rapport sur la situation de la région dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

108. Des représentants de la FAO ont participé au Groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie, à la Conférence sur le développement des échanges commerciaux, au Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux, au Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission; la FAO a établi des notes à l'intention de plusieurs de ces réunions. Un représentant du Secrétariat de la CEAE0 a participé à la réunion du Groupe de travail des engrais établi par la Commission internationale du riz, qui s'est tenue en Indonésie en avril 1951 et à la Conférence régionale de la FAO sur l'utilisation des terres, réunie à Ceylan en septembre 1951. A ces réunions, le secrétariat de la CEAE0 a assuré le service de l'interprétation (voir également les paragraphes 164 et 165).

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

109. Le Secrétariat a demandé conseil à la Banque internationale au sujet des documents établis à l'intention du Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux, et la Banque elle-même a envoyé une brève note destinée au Groupe de travail.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

110. Le Secrétariat a obtenu la collaboration du Fonds à l'occasion de la réunion du Groupe de travail sur la

mobilisation des capitaux nationaux pour lequel le Fonds a établi deux notes. Deux représentants du Fonds ont assisté à la réunion du Groupe de travail. Le Secrétariat a consulté le Fonds au sujet de l'étude sur le fonctionnement des accords commerciaux et financiers et au sujet du projet relatif à l'analyse des échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe; le Fonds a envoyé des renseignements pour l'établissement du chapitre concernant le commerce et les paiements internationaux de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, 1950*. Des représentants du Fonds ont participé à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

111. Le BIT a participé au Groupe de travail CEAE0/BIT/UNESCO sur la formation technique et le manque de personnel qualifié. Le BIT a également collaboré à l'exécution des projets suivants: artisanat et petite industrie, en particulier l'étude des moyens de recherche et des possibilités techniques et le rapport sur les ateliers modèles de forge et de menuiserie; étude de l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans les chemins de fer et, notamment, la formation du personnel technique; entretien et réparation des véhicules automobiles et formation de mécaniciens.

112. Des représentants du BIT ont participé aux travaux du Groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission. Le BIT a présenté une note au Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux et un rapport à la huitième session de la Commission sur son activité dans la région. Des membres du Secrétariat de la CEAE0, représentant l'Organisation des Nations Unies, ont assisté à la Conférence asiatique de la main-d'œuvre, réunie par le BIT à Bangkok en décembre 1951 et le Secrétariat de la CEAE0 s'est chargé d'une partie des travaux de secrétariat et d'administration à la Conférence (voir paragraphe 163).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

113. Le Secrétariat et l'UNESCO ont continué de collaborer à l'étude des mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région. L'UNESCO a également participé au Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO/BIT sur la formation technique et le manque de personnel qualifié.

114. Le Secrétariat a obtenu la coopération de l'UNESCO dans l'exécution des projets suivants: étude des moyens de recherche et des moyens de formation technique pour l'artisanat et la petite industrie; échange de moyens de recherche et de services de laboratoire pour l'industrie sidérurgique.

115. Un représentant de l'UNESCO a participé à la première session du Sous-Comité de l'énergie électrique, à la quatrième session du Sous-Comité du fer et de l'acier, à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission. Des représentants du Secrétariat de la CEAE0 ont participé à la seconde Conférence régionale des commissions nationales de l'UNESCO qui s'est tenue à Bangkok en novembre-décembre 1951 et le Secrétariat

de la CEAE0 s'est chargé d'une partie des travaux de secrétariat et d'administration de la Conférence.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

116. L'OMS a participé à la réunion du Groupe de travail mixte CEAE0/FISE/OMS/FAO chargé de l'examen des problèmes soulevés par la fabrication du DDT et d'autres fournitures médicales. L'exécution de ce projet a été entreprise à la demande de l'OMS. C'est également à la demande de l'OMS que le Secrétariat a réuni des renseignements sur les disponibilités de la région en matériaux de construction et qu'il a publié ces renseignements dans le *Trade Promotion News*. Un représentant de l'OMS a participé à la Conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

117. L'OACI a adressé au Secrétariat des renseignements sur l'aviation civile intéressant les pays de la région de la CEAE0; ces renseignements ont été inclus dans l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, 1950*.

COMMISSION INTÉIMAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE

118. Le Secrétariat a continué à échanger des informations avec le Secrétariat de la CIOIC; il a notamment communiqué à la CIOIC, sur sa demande, des renseignements périodiques touchant les accords commerciaux et financiers conclus par les pays de la région. Il a demandé l'avis de la CIOIC au sujet de l'étude du fonctionnement des accords commerciaux et financiers.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

119. Un représentant de l'OMM a participé à la huitième session de la Commission et il a fait un exposé à l'occasion de l'examen du rapport du Bureau d'hydraulique fluviale.

B. — Autres organisations gouvernementales

ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU ROYAUME-UNI DANS L'ASIE DU SUD-EST

120. Des relations de plus en plus étroites ont été établies entre le Secrétariat et l'Organisation économique du Commissaire général du Royaume-Uni dans l'Asie du Sud-Est à la suite de la désignation par le Royaume-Uni d'un membre de cette organisation comme agent de liaison avec les organes de l'Organisation des Nations Unies en Extrême-Orient (voir E/CN.11/308).

COMMANDANT SUPRÊME DES PUISSANCES ALLIÉES AU JAPON (SCAP)

121. Le Secrétariat a continué de coopérer avec le SCAP par un échange de documents et par des visites. Au cours de la période considérée et conformément aux recommandations de la Commission relatives à la question des échanges commerciaux avec le Japon, une mission du SCAP s'est rendue dans plusieurs pays de la région afin de déterminer les besoins en biens d'équipement qui pourraient être satisfaits par le Japon en échange de matières premières que lui fournirait la région.

122. Le SCAP a été représenté par des observateurs au Groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie, à la Conférence sur le développement des échanges commerciaux et au Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux et il a présenté un certain nombre de documents à chacune de ces réunions.

C. — Organisations non gouvernementales

123. Le Secrétariat a coopéré utilement avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales⁸. En particulier, le Secrétariat a procédé à un échange de lettres avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT)** au sujet de la Commission régionale de l'UIOOT pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de son intention de créer un bureau régional. Le Secrétaire exécutif a été représenté à la sixième Conférence internationale et à l'Assemblée générale de l'UIOOT, tenue à Athènes en octobre 1951.

124. Le secrétariat du Congrès international de géologie a, sur demande, reçu tous les documents de la CEAE0 concernant les ressources en minerai de fer ainsi qu'une liste d'experts et de services s'occupant des enquêtes géologiques dans les pays de la région: l'étude des ressources en minerai de fer constituera le principal sujet de discussion lors de la session que tiendra le Congrès en 1952.

125. Le Secrétariat a aidé la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies (FMANU)* à établir un programme de conférences et il lui a prêté des conférenciers pour un cycle d'études organisé par cette Fédération à Rangoon en janvier-février 1952, c'est-à-dire, pendant la huitième session de la Commission. Une résolution relative au logement, que l'Association avait adoptée à sa sixième assemblée plénière, en août 1951, a été portée à l'attention de la Commission, à sa huitième session (E/CN.11/324).

126. Les organisations ci-après ont envoyé des observateurs à la Conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux: FMANU*, UIOOT**, Chambre de commerce internationale (CCI)*, Association du transport aérien international (ATAI)***, *National Federation of American Shipping*, *American Indonesian Chamber of Commerce*, *Chambre de commerce de San-Francisco*, *American Bankers Association* et *Far East American Council*. La CCI* a présenté des notes.

127. Un représentant de la Conférence mondiale de l'énergie** a participé à la première session du Sous-Comité de l'énergie électrique. Des représentants de la CCI* et de la FMANU* ont participé à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la huitième session de la Commission. Des représentants de la Confédération internationale des syndicats libres*, de l'Union interparlementaire*, de la Fédération syndicale mondiale* et de la Fédération internationale des ouvriers du transport* ont assisté à la huitième session de la Commission.

128. Un membre du Secrétariat a assisté à la seconde conférence régionale des organisations non gouvernementales qui s'est tenue en Indonésie, en juillet et août 1951. Deux membres du Secrétariat ont assisté à la vingt-septième session de l'Institut international de statistique** qui s'est tenue à New-Delhi et à Calcutta en décembre 1951.

⁸ Les organisations non gouvernementales qui jouissent du statut consultatif de la catégorie A auprès du Conseil économique et social sont marquées d'un astérisque; celles de la catégorie B de deux astérisques; celles qui sont inscrites au registre du Secrétaire général de trois astérisques. Celles qui ne sont marquées d'aucun astérisque sont des organisations non gouvernementales qui ne bénéficient pas du statut consultatif auprès du Conseil.

TROISIEME PARTIE. — HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Composition, pays représentés, organisation des travaux, etc.

I. SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

129. La huitième session s'est ouverte le 29 janvier 1952 au *Corporation Building* de Rangoon (Birmanie). Des allocutions ont été prononcées par S. E. M. Thakin Nu, Premier Ministre de l'Union birmane (E/CN.11/334), S. E. M. Cornelio Balmaceda, Président sortant de la Commission (E/CN.11/333) et M. P. S. Lokanathan, Secrétaire exécutif de la Commission (E/CN.11/332).

130. La séance de clôture de la session a eu lieu le 8 février 1952.

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION ET PAYS REPRÉSENTÉS

a) Pays représentés

131. Les représentants de tous les pays membres et membres associés, à l'exception du Népal, ont assisté à la session. Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de son mandat, la Commission a invité un représentant du Canada à assister à la session à titre consultatif. Des observateurs du Japon ont été également présents (voir paragraphe 138). Ont aussi participé à la session des représentants de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau international du Travail, du Fonds monétaire international, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation météorologique mondiale; ainsi que les représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Union interparlementaire, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies et Fédération internationale des ouvriers du transport. On trouvera ci-après la liste des délégations:

Liste des délégations

MEMBRES

Australie

M. T. K. Critchley, représentant
M. R. J. A. Dunlop

Birmanie

U Kyaw Myint, représentant
U Kyaw Thein, suppléant
U Tun Shein, suppléant
M. K. F. Ho, suppléant
U Tun Thwin, suppléant
U Thet Su, suppléant
U Ba Htay, suppléant
U Soe Tint, suppléant
U So Maung, suppléant
M. L. J. McLean, suppléant
M. S. C. Liu, suppléant
U Khint Maung, suppléant
U Saw Tun, suppléant
U Chit Pe, suppléant
U Sein Kvi, suppléant
U Aye Thauung, suppléant
U Nyi Nyi, suppléant
U Tun Thein, suppléant
U Nyo, suppléant
U Ba Chan, conseiller

M. R. D. Hormusjee, conseiller
Le capitaine Kyaw Din, conseiller
U Kyi Win, conseiller
U Aye Maung I, conseiller
U Maung Gale, conseiller
U Tha Tun Oo, conseiller
M. R. B. Silgarde, conseiller
M. Kyaw Htin, conseiller
U Kyaw Nyein, conseiller
Daw Khin Myint, conseiller

Chine

M. V. S. Pan, représentant
M. H. Huang, conseiller
M. Y. S. Chen, conseiller
M. C. J. Liu, conseiller
M. S. P. Soong, secrétaire
M. H. C. Mao, secrétaire

Etats-Unis d'Amérique

M. Merrill C. Gay, représentant
M. W. M. Kotschnig, suppléant
M. Robert E. Asher, conseiller principal
M. R. B. Smith, conseiller
M. A. W. Stuart, conseiller
M. J. H. Boulware, conseiller
M. A. E. Bergesen, secrétaire

France

M. J. Paul-Boncour, représentant
M. R. Millet, suppléant
M. L. Dauge, suppléant
M. de Ladoucette, suppléant
M. L. Bousquet, conseiller
Le R. P. E. S. de Breuvery, conseiller
M. E. Rerolle, conseiller
M. J. M. Soulier, secrétaire
Mme M. Kneer-Laporte, secrétaire

Inde

M. D. P. Karmarkar, représentant
M. Jang Bir Singh, suppléant
M. H. N. Vibhakar, secrétaire
M. R. V. Jathar, secrétaire

Indonésie

M. Soedarsono, représentant
M. T. H. Tan, suppléant
M. S. Ranudiredjo, suppléant
M. R. S. Hatmosaputro, suppléant
M. D. A. Madjid, suppléant
M. J. B. P. Maramis, suppléant

Nouvelle-Zélande

M. J. S. Reid, représentant
M. N. R. Davis, suppléant

Pakistan

M. A. H. Gardezi, représentant
M. Hadi Hussain, suppléant
M. S. A. Wajid Khan, suppléant
M. Md. H. Farukhi, suppléant
M. Shah Nawaz, suppléant
M. M. A. Ansari, secrétaire
M. G. R. Malik, secrétaire

Pays-Bas

M. A. B. Spekenbrink, représentant
M. W. J. Cator, suppléant
M. J. A. Koster, conseiller

Philippines

M. C. Balmaceda, représentant
M. S. C. Rodriguez, suppléant
M. L. J. Castillejo, suppléant

M. B. A. Quiaoit, suppléant
M. B. P. Abrera, suppléant
M. A. P. Mangila, suppléant

Royaume-Uni

Le marquis de Reading, CBE, MC, TD, KC, représentant
M. E. B. Boothby, suppléant
M. G. Bowen, conseiller
M. F. Benham, conseiller
M. T. F. Brenchley, conseiller
M. K. R. Welbore Ker, conseiller
M. P. V. W. R. O'Regan, secrétaire
Mlle E. Hayes, secrétaire

Thaïlande

M. C. Sakol Varavarn, représentant
Luang Thavil, suppléant
M. B. Kantabutra, suppléant

Union des Républiques socialistes soviétiques

M. V. P. Migunov, représentant
M. S. S. Nemtchina, suppléant
M. N. I. Timofeev, conseiller
M. V. B. Spandaryan, conseiller
M. B. M. Volkov, conseiller
M. A. S. Brintsev, secrétaire
M. A. I. Korolev, secrétaire

MEMBRES ASSOCIÉS

Cambodge

M. Var Kamel, représentant
M. Oum Chheang Nguon, suppléant
M. Srey-Thonn, suppléant
M. Keat-Chantha, suppléant

Ceylan

M. G. G. Ponnambalam, représentant
M. Susanta de Fonseka, suppléant
M. N. J. L. Jansz, suppléant
M. C. A. Coorey, suppléant
M. L. E. A. Peiris, suppléant

Corée

M. C. J. Park, représentant
M. C. C. Kim, suppléant
M. Y. C. Kim, suppléant

Hong-kong

M. Lo Man Wai, OBE, représentant
M. Ngan Shing-Kwan, suppléant
M. E. S. Kirby, suppléant

Laos

M. Le Ky Huong, représentant
M. Thao Phan, suppléant
M. M. J. Bouton, suppléant

Malaisie et Bornéo britannique

M. Dato Mahmud Bin Mat, représentant
M. R. Jumabhoy, suppléant
M. Ismail Mohamed Ali, conseiller

Viet-Nam

M. Tran-Van Thi, représentant
M. Ngo-Ngoc Doi, suppléant
M. Tran-Quang-Phat, suppléant

AUTRE PAYS MEMBRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES⁹

Canada

M. N. Cavell

OBSERVATEURS

Japon

M. S. Shima
M. H. Hattori
M. S. Okita
M. M. Inoue
M. M. Suma

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

M. W. H. Cummings
M. A. H. Boerma
M. I. Masar

Bureau international du Travail

M. S. P. Saksena

Fonds monétaire international

M. A. K. Das Gupta
M. M. M. Garritsen

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. P. C. Young

Organisation météorologique mondiale

M. Po E

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale

M. M. Fukushima
M. T. Kato
M. R. B. Thakkar

Confédération internationale des syndicats libres

M. V. B. Karnik

Union interparlementaire

U Aung Gyaw
Thakin Kyaw Tun

Fédération syndicale mondiale

M. T. F. McWhinnie
Thakin Lwin

Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies

M. M. A. Raschid
Oo Thein
M. Dina Nath

Catégorie B

Fédération internationale des ouvriers du transport

M. J. F. Soares

b) Vérification des pouvoirs

132. Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur de la Commission, le Président a annoncé à la 99^{ème} séance que les pouvoirs des délégations à la huitième session, tels qu'ils avaient été présentés au Secrétaire exécutif, avaient été trouvés en bonne et due forme.

III. REPRÉSENTATION DE LA CHINE, DE LA CORÉE ET DU VIET-NAM

133. Avant l'élection du Président et du Vice-Président, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté deux propositions, l'une tendant à exclure le "représentant du Kouomintang" et à inviter un représentant du Gouvernement central

⁹ Participant à titre consultatif, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du mandat.

du peuple de la République populaire de Chine à participer aux travaux de la Commission, et la seconde tendant à exclure les "représentants de la Corée du Sud et du Viet-Nam de Bao-Dai", qui, d'après le représentant de l'URSS, ne représentaient pas véritablement la Corée et le Viet-Nam. Le représentant de la Thaïlande a estimé qu'il n'appartenait pas à la Commission de traiter cette question, dont l'Assemblée générale est saisie, et il a proposé l'ajournement des débats.

134. Le représentant des Philippines a demandé au Président de décider que la deuxième proposition soviétique, à savoir celle qui portait sur le Viet-Nam et la Corée, était irrecevable étant donné que ces deux pays avaient été élus membres associés de la Commission. Le Président a décidé que la deuxième proposition soviétique était irrecevable. Le représentant de l'URSS a contesté cette décision qui, mise aux voix, a été maintenue par 9 voix (Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande) contre 2 (Pakistan, Union des Républiques socialistes soviétiques), avec 3 abstentions (Birmanie, Inde, Indonésie). La proposition tendant à ajourner les débats sur la proposition de l'URSS concernant la Chine a été mise aux voix et adoptée par 10 voix (Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande) contre 4 (Birmanie, Inde, Indonésie, Union des Républiques socialistes soviétiques). Le représentant de l'URSS a déclaré que cette décision de la Commission était incorrecte et illégale.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA HUITIÈME SESSION

135. S. E. M. Cornelio Balmaceda (Philippines), Président sortant, a fait fonction de Président jusqu'à l'élection du Président et du Vice-Président.

136. Conformément aux dispositions de l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a, à ses 90ème et 91ème séances respectivement, élu les membres du Bureau suivants: Président, S. E. U Kyaw Myint (Birmanie); Vice-Président, S. E. M. D. P. Karmarkar (Inde).

137. L'ordre du jour provisoire (E/CN.11/309/Rev.1) a été adopté sous réserve d'un remaniement de l'ordre des points. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté (E/CN.11/309/Rev.2), figure au chapitre B ci-après.

138. Le Président a souhaité la bienvenue aux observateurs du Gouvernement japonais et la Commission a accepté qu'ils participent à la session. Le Président a souligné que, depuis sa création, la Commission s'était toujours vivement intéressée aux relations économiques entre la région et le Japon et que, jusqu'alors, les représentants du Japon avaient participé aux réunions de la CEAE0 en qualité de conseillers auprès des représentants du Commandant suprême des Puissances alliées.

139. La Commission a créé deux Comités spéciaux, le premier chargé de mettre au point le texte d'une résolution concernant les points v et vi de l'ordre du jour (voir le chapitre B ci-après), en tenant compte des débats consacrés par la Commission à ces questions et des propositions présentées par les délégations; le deuxième Comité a été chargé d'examiner le programme de travail et les priorités. Le premier de ces Comités était composé des représentants de Ceylan, des Etats-

Unis, de l'Inde, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande. D'autres pays ont été invités à y participer et les représentants de l'Indonésie et des Pays-Bas ont ainsi pris part aux travaux du Comité. M. Md. H. Farukhi (Pakistan) a été élu Président. Le rapport de ce Comité figure dans le document E/CN.11/AC.21/1. Le Comité spécial chargé d'étudier le programme de travail et les priorités était composé des représentants de l'Australie, de la Birmanie, de Ceylan, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Indonésie et du Pakistan. M. S. A. Wajid Khan (Pakistan) a été élu Président. Le rapport de ce Comité figure dans le document E/CN.11/AC.22/1.

B. — Ordre du jour de la huitième session

140. L'ordre du jour de la huitième session a été le suivant:

- i) Election du Président et du Vice-Président
- ii) Adoption de l'ordre du jour
- iii) Projet d'amendement au mandat de la Commission en vue d'inclure le Japon au nombre des pays qui relèvent de la compétence de la Commission (E/CN.11/328, E/CN.11/328/Add.1 et E/CN.11/328/Add.2)
- iv) a) Décisions du Conseil économique et social relatives à l'avenir de la Commission (E/CN.11/310)
b) Recommandations du Conseil économique et social en vue de modifier le règlement intérieur (E/CN.11/329)
- v) Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/314)
- vi) Fourniture de biens d'équipement et de produits de base aux pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/315, E/CN.11/325)
- vii) Note relative à l'*Etude économique annuelle* et au *Bulletin économique trimestriel* (E/CN.11/316)
- viii) Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/311)
- ix) Rapport du Comité des transports intérieurs (E/CN.11/312)
- x) Rapport du Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international (E/CN.11/317)
- xi) Note relative à l'activité du Secrétariat dans le domaine de la statistique (E/CN.11/318)
a) Organisation des services de statistique dans les pays de la région (E/CN.11/322)
b) Evaluation du revenu national dans les pays de la région (E/CN.11/323)
- xii) Rapport du Bureau international du Travail sur son activité dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/319)
- xiii) Rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/320)
- xiv) Assistance technique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/313)
- xv) Programme de travail et priorités (E/CN.11/321 et E/CN.11/321/Add.1)

- xvi) Proposition tendant à établir à Manille le siège de la Commission (E/CN.11/330)
- xvii) Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/CN.11/L.21/Rev.1)
- xviii) Date et lieu de la neuvième session

C. — Compte rendu des débats

I. STATUT DU JAPON

141. La Commission était saisie d'une proposition présentée par la délégation du Pakistan (E/CN.11/328 et Add.2) recommandant au Conseil d'amender le mandat de la Commission en vue de faire figurer le Japon parmi les pays relevant de la compétence de la Commission et, s'il approuvait cet amendement, d'admettre le Japon comme membre associé de la Commission. La Commission était également saisie d'une communication du Gouvernement japonais demandant l'admission du Japon en qualité de membre associé (E/CN.11/328/Add.1) et d'une lettre du Quartier général du Commandant suprême des Puissances alliées appuyant sans réserves cette demande et précisant que le Gouvernement japonais "exerce tous les pouvoirs nécessaires pour assumer les obligations qui pourraient lui être imposées en vertu du mandat de la Commission" (E/CN.11/328/Add.3).

142. Au cours des débats sur la proposition du Pakistan, le représentant des Philippines, tout en appuyant la recommandation visant à inclure le Japon au nombre des pays relevant de la compétence de la Commission, a été d'avis que la résolution concernant l'admission du Japon comme membre associé était prématurée. Citant le paragraphe 5 du mandat de la Commission, il a soutenu que le Japon ne pouvait devenir membre associé que si le membre responsable de ses relations internationales présentait à la Commission une demande en ce sens ou si le Japon lui-même, après avoir assumé la responsabilité de ses relations internationales, faisait acte de candidature. Selon le représentant des Philippines, le Japon ne peut, à l'heure actuelle, adopter l'une ou l'autre de ces méthodes, étant donné que d'une part le Traité de paix n'est pas encore entré en vigueur et que d'autre part le SCAP, qui n'est pas un membre de la Commission, ne peut présenter de demande au nom du Japon.

143. D'autres délégations ont estimé qu'il fallait, sans plus tarder, admettre le Japon comme membre associé. On a souligné en outre que, bien que le Traité de paix n'eût pas encore été ratifié, le SCAP avait déjà transmis au Japon la responsabilité de ses relations internationales en ce qui concerne les questions commerciales et sociales, et que le Japon était devenu membre de la FAO, de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO.

144. Par 11 voix contre une, avec 2 abstentions, la Commission a rejeté un amendement de la délégation des Philippines tendant à supprimer la partie de la proposition du Pakistan qui portait sur l'admission du Japon comme membre associé.

145. La première partie de la proposition du Pakistan tendant à faire figurer le Japon parmi les pays relevant de la compétence de la Commission a été adoptée à l'unanimité. La deuxième partie relative à l'admission du Japon comme membre associé a été adoptée par 11 voix contre une, avec 2 abstentions.

146. Ainsi, la Commission a adopté la proposition de la délégation du Pakistan (E/CN.11/335).

II. DÉCISIONS DU CONSEIL TOUCHANT L'AVENIR DE LA COMMISSION

147. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/310) sur les décisions du Conseil économique et social touchant l'avenir de la Commission [résolution 414 (XIII)]. Les membres de la Commission ont tous été heureux de constater que le Conseil avait décidé de maintenir la Commission en fonction. Ils ont considéré cette décision comme une marque de confiance et comme un encouragement donnés à la Commission.

148. Les délégations des pays de la région se sont déclarées satisfaites des travaux de la Commission et du Secrétariat, et notamment des conseils techniques fournis à de nombreux pays de la région. Elles ont aussi souligné la valeur des services que rend la Commission en indiquant les possibilités et les besoins d'assistance technique et en aidant les gouvernements à établir leurs demandes d'assistance. Tout en insistant sur leurs besoins en équipement et en matériaux nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes de développement industriel, les délégations du pays de la région ont noté avec satisfaction que les pays situés en dehors de la région avaient promis de n'épargner aucun effort pour répondre à ces besoins.

149. Les délégations des pays situés en dehors de la région, reconnaissant que les travaux de la Commission concernent essentiellement les pays de la région, ont précisé que l'intérêt qu'ils portent eux-mêmes à ces travaux est dû aux rapports qu'ils entretiennent depuis longtemps avec la région, aux sentiments de profonde amitié qu'ils éprouvent à son égard, au fait, enfin qu'ils ont la possibilité et la volonté d'aider à sa reconstruction et à son développement. Plusieurs délégations se sont engagées à faire tout en leur pouvoir pour contribuer à cette reconstruction et à ce développement en apportant une assistance technique et, dans la mesure du possible, en fournissant de l'équipement, ainsi qu'en développant leurs échanges commerciaux avec la région, selon des modalités mutuellement satisfaisantes. La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'elle insisterait encore auprès de l'Organisation des Nations Unies pour que l'on affecte des crédits plus importants à l'assistance technique accordée sous les auspices de l'Organisation et des institutions spécialisées.

III. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL TENDANT À AMENDER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION

150. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/329) concernant les recommandations que le Conseil économique et social avait adoptées à sa treizième session [résolution 414 (XIII)]; ces recommandations portaient: a) sur la date et le lieu des sessions des commissions économiques régionales; b) sur le régime de consultations entre les commissions économiques régionales et les organisations non gouvernementales. La Commission a décidé d'accepter la recommandation du Conseil concernant le premier de ces points: les articles 1 et 2 du règlement intérieur ont été amendés en conséquence. En ce qui concerne le second point, la Commission a décidé, après un échange de vues, d'amender les articles du règlement

intérieur de la Commission relatifs au régime de consultations avec les organisations non gouvernementales en vue de les harmoniser avec les articles correspondants du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil. La Commission a adopté une résolution contenant les amendements détaillés apportés au règlement intérieur (E/CN.11/339/Rev.1).

IV. RAPPORT DU COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET RAPPORT SUR LA PÉNURIE DE BIENS D'ÉQUIPEMENT ET DE PRODUITS DE BASE

151. Le rapport du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/314) a été présenté par M. C. Sakol Varavarn, Président du Comité. La Commission a constaté que le Comité avait confié une partie de plus en plus importante de sa tâche à des sous-comités, à des conférences et à des groupes de travail; elle a, dans l'ensemble, approuvé cette méthode. La Commission a également noté l'étroite collaboration établie entre le Secrétariat et les institutions spécialisées pour la mise en œuvre de projets déterminés et le rôle important que l'AAT joue dans de nombreux domaines d'activité. Par une résolution de portée générale, la Commission a approuvé le rapport du Comité, sous réserve d'amendements peu importants visant quelques projets et de précisions apportées à certaines questions (voir paragraphe 153 ci-après). La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est abstenue lors de l'adoption du rapport.

152. En approuvant le rapport du Comité, la Commission a, par là même, approuvé: la convocation d'une conférence régionale sur les ressources minérales; le rapport du Sous-Comité du fer et de l'acier, contenant une résolution invitant les pays fournisseurs à accroître leurs efforts en vue d'aider les pays de la région à se procurer de la fonte et des produits sidérurgiques semi-finis et finis (voir chapitre IV, B, ci-après); l'envoi d'un groupe d'experts au Japon, pour y étudier, avec l'aide de l'AAT, les méthodes et procédés utilisés dans l'industrie sidérurgique; le rapport de la première session du Sous-Comité de l'énergie électrique; les projets relatifs aux débouchés commerciaux pour les produits de l'artisanat et de la petite industrie, y compris la convocation d'un groupe de travail qui doit se réunir en juillet 1952; la diffusion des renseignements sur les entreprises industrielles du secteur public et réunion d'un groupe d'étude sur l'organisation et la direction de ces entreprises; la suite des travaux sur le DDT et les antibiotiques; l'examen plus détaillé des questions relatives à la construction et aux matériaux de construction, y compris la réunion d'un groupe de travail composé de membres du secrétariat de la FAO et de l'OMS; la suite des travaux sur le développement des échanges commerciaux et les voyages; la convocation d'une deuxième conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux aux Philippines au début de 1953; les projets relatifs aux études commerciales et notamment les enquêtes sur les marchés et la distribution, ainsi que sur le fonctionnement des accords financiers et commerciaux; l'étude commune CEAE0/CEE/FAO sur les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe; enfin, l'intensification des travaux sur les problèmes soulevés par le financement du développement économique et la mobilisation des capitaux, y compris la convocation d'un groupe de travail qui doit se réunir en septembre 1952.

153. Au cours des débats sur le rapport du Comité et sur le rapport connexe concernant les biens d'équipement et les produits de base (E/CN.11/315), un nombre considérable de résolutions ont été présentées. Ces résolutions ont été renvoyées à un comité spécial qui, après consultation avec les délégations intéressées, a soumis à la Commission un projet de résolution général (E/CN.11/AC.21/1). La Commission a adopté ce projet de résolution en y apportant quelques amendements (E/CN.11/343).

154. La Commission a pris acte de la résolution 374 (XIII) du Conseil économique et social sur le papier journal et le papier d'édition, dont il était fait mention dans une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/325); la Commission a également pris note d'un exposé du représentant de l'UNESCO sur le même sujet (E/CN.11/L.37). Elle a reconnu que, dans ce domaine, les attributions de la Commission étaient limitées et que cette question devait être abordée dans le cadre des travaux relatifs à la pénurie de biens d'équipement et de produits de base.

V. "ÉTUDE ÉCONOMIQUE" ANNUELLE ET "BULLETIN ÉCONOMIQUE" TRIMESTRIEL

155. La Commission était saisie d'une note du Secrétaire exécutif sur l'*Etude économique* annuelle et le *Bulletin économique* trimestriel (E/CN.11/316). La Commission a fait l'éloge de ces deux publications qu'elle considère comme de précieux ouvrages de référence; toutefois, on a suggéré qu'il serait utile pour aborder l'examen des problèmes, notamment dans l'*Etude*, d'employer une méthode plus analytique. La plupart des membres ont estimé que la Commission devait ouvrir ses futures sessions par l'examen de la situation économique de la région, en se fondant sur l'*Etude* la plus récente et sur l'exposé semestriel publié dans le *Bulletin*. La Commission a approuvé une proposition visant à abréger l'*Etude* en la limitant plus spécialement aux événements intervenus au cours de l'année examinée et en faisant figurer certains articles d'une portée plus générale dans le *Bulletin* plutôt que dans l'*Etude*. On a pensé que, pour répondre à la nouvelle organisation des sessions du Conseil et pour permettre à ce dernier d'examiner l'*Etude*, il faudrait que cette *Etude* porte, si possible, sur la période de douze mois, se terminant en septembre, plutôt que sur l'année civile comme c'est le cas à l'heure actuelle. Différentes suggestions ont été faites au sujet de la portée et du plan des futures *Etudes*; l'*Etude* pourrait notamment comprendre une série de chapitres par pays, qui traiteraient de la mise en œuvre des plans de développement, des conditions démographiques, des problèmes qui se posent aux entreprises publiques, du contrôle du commerce et des changes, des répercussions que les fluctuations des prix exercent sur les exportations; l'*Etude* devrait aussi comprendre un exposé plus complet des problèmes du chômage et notamment du chômage caché, des changements dans les niveaux de vie, ainsi que de l'évolution économique de la Chine continentale. Tout en soulignant certaines difficultés, le Secrétaire exécutif a assuré la Commission qu'il prendrait dûment en considération toutes ces suggestions.

VI. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

156. La Commission était saisie du rapport du Groupe de travail sur la classification type pour le commerce

international (CTCI), organisé conjointement par le Secrétariat de la CEAE0 et le Bureau de statistique des Nations Unies (E/CN.11/317).

157. Ce rapport a recueilli l'approbation générale. Par sa résolution E/CN.11/336, la Commission a invité le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, à examiner, avec les gouvernements membres et membres associés, la question de l'application de la CTCI, en tenant compte du rapport du Groupe de travail et de toute décision que la Commission de statistique des Nations Unies pourrait prendre ultérieurement.

VII. TRAVAUX STATISTIQUES DU SECRÉTARIAT

158. La Commission a étudié une note du Secrétaire exécutif sur l'“activité du Secrétariat dans le domaine de la statistique” (E/CN.11/318), le rapport sur l'“organisation et l'activité des services de statistique” (E/CN.11/322 et annexes A à K), ainsi que le “rapport sur les méthodes d'évaluation du revenu national” (E/CN.11/323, E/CN.11/323/Add.1 et annexes A à C). Ces documents ont recueilli l'approbation générale; certaines délégations ont déclaré que les travaux statistiques du Secrétariat constituaient l'une des contributions les plus importantes de la CEAE0 au développement économique de la région.

159. La Commission a adopté la résolution E/CN.11/337 qui demande notamment au Secrétaire exécutif, sous réserve de l'assentiment de la deuxième conférence régionale de statisticiens et en collaboration avec le Bureau de statistique et l'AAT, de réunir en 1953-1954 une troisième conférence régionale afin d'étudier l'adaptation aux conditions particulières de la région des normes d'évaluation du revenu national.

VIII. HYDRAULIQUE FLUVIALE

160. La Commission a examiné le rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/311) et a félicité le Bureau de son travail. Elle a constaté avec une satisfaction particulière que le Bureau concentrait maintenant ses efforts moins sur la lutte contre les inondations que sur les aspects plus généraux de la mise en valeur des ressources hydrauliques. Elle a estimé que l'étude des méthodes et des problèmes de la défense contre les inondations faite par le Bureau constituait un ouvrage de référence précieux pour les hydrauliciens de la région.

161. Par sa résolution E/CN.11/338, la Commission a approuvé le programme de travail du Bureau et a prié l'AAT d'envisager favorablement la création d'un centre destiné à donner aux ingénieurs de la région une formation touchant la mise en valeur des ressources hydrauliques.

IX. RAPPORT DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

162. La Commission était saisie du rapport de la première session du Comité des transports intérieurs (E/CN.11/312). Elle a félicité le Comité et, par sa résolution E/CN.11/340, elle a approuvé le rapport et, dans ses grandes lignes, le programme de travail qui y figure.

X. RAPPORT DU BIT SUR SON ACTIVITÉ DANS LA RÉGION DE LA CEAE0

163. La Commission a pris note avec intérêt du rapport que le BIT lui a soumis sur son activité dans la

région de la CEAE0 (E/CN.11/319). Elle a également entendu un exposé du représentant du BIT. Elle s'est félicitée des relations de travail toujours plus étroites qui se sont établies entre le BIT et le secrétariat de la CEAE0. Diverses suggestions ont été formulées pour être soumises au BIT; on a notamment proposé d'entreprendre une étude sur les salaires minima et de désigner une équipe d'experts pour étudier le chômage et le chômage caché dans la région, ainsi qu'une étude des mesures propres à augmenter le rendement, qui pourrait être entreprise en commun par le BIT et la CEAE0. Le représentant du BIT a déclaré qu'il porterait ces suggestions à la connaissance de son organisation.

XI. RAPPORT DE LA FAO SUR LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

164. La Commission, ayant pris connaissance du rapport de la FAO sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/320) et ayant entendu le représentant de la FAO, a attaché une importance toute particulière au fait que la production n'arrive pas à suivre le rythme d'augmentation de la population. Elle a approuvé la recommandation par laquelle la Conférence générale de la FAO a demandé aux différents pays d'intensifier leurs efforts de développement agricole, afin d'augmenter la production par l'utilisation de techniques agricoles plus perfectionnées, la stabilisation des prix et la réforme agraire, y compris la modification du régime foncier. Elle a également insisté sur le fait qu'il était souhaitable de développer la production de papier et de pâte à papier dans la région.

165. La Commission a adopté une résolution sur la réforme agraire (E/CN.11/341). Elle a également demandé que l'on attache toujours plus d'importance aux problèmes agricoles de la région et a recommandé aux secrétariats de la CEAE0 et de la FAO d'établir des relations encore plus étroites. A ce propos, la Commission a noté que le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif allaient s'entretenir de la possibilité d'établir, en commun avec la FAO, une Division de l'agriculture au Secrétariat de la CEAE0, sur le modèle des divisions de ce genre qui existent déjà à la CEE et à la CEAL. La Commission a donné son approbation de principe à ce plan. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que les incidences financières de toute mesure prise dans ce sens seraient soumises en temps opportun à la Commission.

XII. ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA RÉGION

166. La Commission a constaté avec satisfaction que, comme l'indique le rapport qui lui a été soumis (E/CN.11/313), la région avait bénéficié d'une assistance technique plus importante; elle a exprimé l'espoir que cette tendance se poursuivrait en 1952.

167. La Commission a accueilli très favorablement la résolution du Comité d'assistance technique du Conseil qui demande aux organisations participant au programme d'interpréter à l'avenir de façon plus libérale les règlements relatifs aux fournitures et à l'équipement. La Commission a exprimé l'espoir que cela permettrait d'accroître la fourniture de matériel et d'équipement, notamment pour les usines témoins et pour les projets de démonstration.

168. La Commission a noté avec satisfaction qu'un groupe d'experts de la région, spécialistes des transports fluviaux, avait effectué en Europe et aux Etats-Unis un voyage d'études couronné de succès; elle a exprimé l'espoir que cette méthode fort utile d'assistance technique serait étendue à d'autres domaines.

169. La Commission a estimé que l'organisation de centres régionaux de formation dans les domaines où des facilités de ce genre n'existent pas dans la région constitue une forme d'assistance technique à laquelle il est très souhaitable de recourir; elle a exprimé l'espoir que, dans ces centres, l'enseignement serait donné non seulement en anglais, mais aussi en français afin que les ressortissants du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam puissent en profiter.

170. La Commission a indiqué qu'elle espérait que, pour fournir une assistance technique, on ferait plus fréquemment appel à des experts originaires des pays de la région.

171. La Commission a également constaté avec satisfaction que le Conseil, à sa treizième session, avait approuvé un amendement au mandat de la Commission que celle-ci avait recommandé à sa septième session et en vertu duquel le Secrétariat est notamment autorisé à fournir, sur leur demande, des services consultatifs aux pays de la région [résolution 414 C, I, (XIII)]. Tout en se félicitant des services consultatifs du Secrétariat en matière technique, la Commission a pris note du fait que les projets relevant du domaine des organisations qui participent aux programmes d'assistance technique seraient évoqués directement devant ces organisations, que les services consultatifs seraient de courte durée et que, pour la fourniture desdits services consultatifs, le Secrétariat n'engagerait ni personnel nouveau ni consultant.

172. Pour ce qui est de la note du Secrétaire exécutif sur la participation de la CEAE0 aux travaux d'assistance technique (E/CN.11/313, annexe II), la Commission a noté que l'AAT sollicite généralement l'avis du Secrétariat sur les principales demandes d'assistance technique émanant des pays de la région. Quelques délégations ont déclaré craindre que cette pratique ne soit une cause de retards. En réponse à cette objection, le Secrétaire exécutif a expliqué que cet arrangement était très souple et que, loin d'entraîner des retards, il permettait d'examiner plus rapidement les demandes formulées.

173. Quant aux avis que le Secrétariat fournit à l'AAT sur les demandes de bourses d'études ou de perfectionnement, la Commission a exprimé l'espoir que le Secrétariat exposerait dans quelle mesure ces bourses sont en rapport avec les programmes de développement des pays intéressés.

174. La Commission s'est déclarée satisfaite de la nomination d'un représentant régional de l'AAT qui témoigne de la collaboration toujours plus étroite entre la Commission et l'AAT. Dans le même ordre d'idées, la Commission a préconisé une coopération et une coordination plus étroites avec les institutions spécialisées qui permettraient d'élaborer, pour chaque pays, des programmes généraux de développement économique.

XIII. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS

175. La Commission a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité tels qu'ils sont exposés dans le texte du rapport du Comité spécial (E/CN.11/AC.22/1). Le texte en est reproduit à la cinquième partie du présent rapport.

XIV. PROPOSITION TENDANT À ÉTABLIR À MANILLE LE SIÈGE DE LA COMMISSION

176. Le Gouvernement philippin a invité la Commission à établir son siège à Manille (E/CN.11/330). Le représentant des Philippines a déclaré que son pays serait fort heureux de voir la Commission s'établir provisoirement sur son territoire. Il a également déclaré que des relations plus étroites pourraient s'établir entre les divers pays et peuples de la région si la Commission transférait son siège provisoire à l'intérieur de la région tous les trois ou quatre ans. Il a déclaré qu'il ne voulait pas insister sur une décision immédiate mais il a demandé à la Commission de prendre note, à toutes fins utiles, de l'invitation formulée par son gouvernement. Le représentant de Ceylan a déclaré que son gouvernement était également désireux d'offrir son hospitalité à la Commission. A son avis, le Secrétaire exécutif devrait consulter les membres et les membres associés de la Commission touchant le point de savoir où installer le siège de la Commission; la Commission pourrait prendre une décision au cours de sa prochaine session. Quant au siège permanent, c'est là, a fait remarquer le représentant de Ceylan, une question qui ne peut être tranchée que par l'Assemblée générale.

177. La Commission a pris note des opinions exprimées et a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa neuvième session.

XV. DATE ET LIEU DE LA NEUVIÈME SESSION

178. La Commission a recommandé à l'unanimité d'accepter l'invitation que lui avait faite le Gouvernement de l'Indonésie de tenir à Bandoeng sa deuxième session, ainsi que les réunions qui doivent avoir lieu immédiatement avant ladite session (E/CN.11/L.46). La Commission a également pris note du projet de calendrier des réunions jusqu'à la neuvième session inclusivement.

QUATRIÈME PARTIE. — RESOLUTIONS ADOPTEES A LA HUITIÈME SESSION

Sujets

Inclusion du Japon dans la région de la CEAE0 et admission du Japon en qualité de membre associé (E/CN.11/335).

Classification type pour le commerce international (E/CN.11/336).

Statistiques (E/CN.11/337).

Hydraulique fluviale (E/CN.11/338).

Amendement au règlement intérieur (E/CN.11/339/Rev.1).

Transports intérieurs (E/CN.11/340).

Réforme agraire (E/CN.11/341).

Rapport de la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et approvisionnement en biens d'équipement et en produits de base (E/CN.11/343).

Date et lieu de la neuvième session de la Commission, de la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce et de la deuxième session du Comité des transports intérieurs.

Résolution du Sous-Comité du fer et de l'acier.

Projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social.

Inclusion du Japon dans la région de la CEAEO et admission du Japon en qualité de membre associé

RÉSOLUTION EN DATE DU 29 JANVIER 1952
(E/CN.11/335)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant l'importance des possibilités économiques du Japon et la nécessité d'assurer une coopération économique plus étroite entre le Japon et les pays de la région,

Estimant que cette coopération contribuerait au développement économique de la région,

Recommande au Conseil économique et social, pour permettre cette coopération, d'apporter au mandat de la Commission [résolution 37 (IV) du 28 mars 1947], tel qu'il a été amendé, la modification suivante:

Au paragraphe 2, dans l'énumération des territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient, insérer après les mots *l'Indonésie*, les mots *le Japon*;

Décide d'admettre le Japon en qualité de membre associé de la Commission si le Conseil accepte cet amendement;

Recommande en outre au Conseil économique et social d'apporter au mandat les modifications suivantes rendues nécessaires par l'amendement ci-dessus:

i) Au paragraphe 4, insérer les mots *le Japon* entre les mots *Hong-kong* et *le Laos*; et

ii) Supprimer le paragraphe 10, et modifier en conséquence le numérotage des paragraphes suivants.

Classification type pour le commerce international

RÉSOLUTION EN DATE DU 4 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/336)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant noté avec satisfaction les travaux utiles et constructifs accomplis par le Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international (CTCI) organisé conjointement par le Secrétariat de la Commission et le Bureau de statistique des Nations Unies,

Approuve le rapport du Groupe de travail (E/CN.11/317);

Invite le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, à examiner avec les gouvernements membres et membres associés la question de l'application de la CTCI en tenant compte du rapport du Groupe de travail (E/CN.11/317) et de toute décision que la Commission de statistique des Nations Unies pourrait adopter ultérieurement.

Statistiques

RÉSOLUTION EN DATE DU 4 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/337)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte avec satisfaction de la note du Secrétaire exécutif sur les activités du Secrétariat dans le domaine des statistiques (E/CN.11/318), du rapport sur l'organisation des services de statistique et sur l'activité de ces services (E/CN.11/322 et annexes A à K) et du rapport sur les méthodes d'évaluation du revenu national (E/CN.11/323, E/CN.11/323/Add.1 et annexes A à C),

Félicite le Secrétaire exécutif des mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre la résolution adoptée à la cinquième session au sujet des statistiques (E/CN.11/223/Rev.1);

Recommande

1) Au Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées, avec l'aide de l'Administration de l'assistance technique, et sous réserve de l'assentiment de la deuxième Conférence régionale de statisticiens, de réunir en 1953 ou 1954 une troisième Conférence de statisticiens dans la région de la CEAEO, pour étudier l'application et la généralisation de l'emploi des normes internationales dans l'évaluation du revenu national des pays de la CEAEO;

2) Aux gouvernements de la région de continuer à faire parvenir au Secrétaire exécutif les renseignements nécessaires pour mettre à jour le rapport du Secrétariat sur l'organisation des services de statistiques et l'activité de ces services dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient;

3) Au Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Division des finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, de continuer à étudier le problème particulier de l'analyse et de la reclassification des budgets dans les pays de la CEAEO et, en coopération avec l'Administration de l'assistance technique, d'aider les gouvernements qui en font la demande à procéder à l'analyse et à la reclassification de leurs budgets.

Hydraulique fluviale

RÉSOLUTION EN DATE DU 4 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/338)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/311),

Félicite le Bureau pour l'œuvre accomplie, notamment l'étude particulièrement utile qu'il a faite sur les problèmes présentant pour les pays de la région un intérêt commun, la publication du Recueil de la défense contre les inondations et les services techniques qu'il a rendus aux pays de la région;

Constant qu'en exécution de la résolution 346 (XII) adoptée par le Conseil économique et social le 9 mars 1951, le Secrétaire général publiera bientôt un rapport sur l'activité internationale dans le large domaine de la régularisation et de l'utilisation des eaux qui traitera peut-être des travaux entrepris dans le cadre de la région,

Approuve le programme de travail du Bureau en insistant particulièrement sur: i) l'importance que présente, pour la région, l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux et ii) l'intérêt particulier que présente le problème de la protection des berges pour la défense contre les inondations dans la région;

Prie l'Administration de l'assistance technique d'envisager favorablement la création en 1952 ou au début de 1953, en Asie, d'un centre destiné à donner aux ingénieurs une formation touchant la mise en valeur des ressources hydrauliques;

Invite instamment les gouvernements de la région à envisager de constituer des cadres permanents de personnel technique chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, ainsi que de favoriser l'échange de ce personnel entre les différents pays de la région.

Amendement au règlement intérieur

RÉSOLUTION EN DATE DU 4 FÉVRIER 1952
(E/CN.4/339/Rev.1)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte des recommandations du Conseil économique et social [résolution 414 (XIII)] touchant

a) La date et le lieu des sessions des Commissions économiques régionales, et

b) Les dispositions aux fins de consultations entre les commissions économiques régionales et les organisations non gouvernementales,

Décide d'amender comme suit son règlement intérieur (E/CN.11/2/Rev.7):

1. Remplacer les articles 1 et 2 par l'article suivant:

"Article premier

"Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

"a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

"b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

"c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session."

2. Les articles 3 à 6 *bis* inclus porteront désormais les numéros 2 à 6 et les articles 29 *bis* à 46 inclus porteront les numéros 30 à 47.

3. Remanier l'article 47, qui portera désormais le numéro 48, en supprimant les trois dernières phrases:

"Article 48

"Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission."

4. Ajouter les nouveaux articles 49 et 50, ainsi conçus:

"Article 49

"Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision."

"Article 50

"Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

"a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles.

"b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder avant leur distribution aux consultations appropriées.

"c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations.

"d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande.

"e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés.

"f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande."

5. Remplacer l'ancien article 48 par l'article suivant, qui portera le numéro 51:

"Article 51

"a) La Commission ou ses organes subsidiaires

peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

"b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires."

6. Ajouter le nouvel article 52 qui suit:

"Article 52

"La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d de l'article 48 ne s'appliquent pas dans ce cas."

7. Les articles 49 à 53 inclus porteront désormais les numéros 53 à 57.

Transports intérieurs

RÉSOLUTION EN DATE DU 4 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/340)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris note du rapport du Comité des transports intérieurs sur sa première session (E/CN.11/312),

Notant avec satisfaction les résultats heureux du voyage d'études effectué par le groupe d'experts régionaux en matière de transports fluviaux, et des progrès accomplis dans: i) l'exécution de projets de démonstration intéressant les transports fluviaux; ii) la création d'un centre régional de formation pour le personnel des chemins de fer; iii) le voyage d'études projeté pour le haut personnel des chemins de fer,

Félicite le Comité pour l'œuvre utile qu'il a accomplie;

Approuve le rapport du Comité et les méthodes de travail qui y sont exposées;

Invite le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées, à prendre des mesures pour mettre en œuvre sans délai les recommandations du Comité.

Réforme agraire

RÉSOLUTION EN DATE DU 5 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/341)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte des résolutions sur la réforme agraire adoptées par l'Assemblée générale [524 (VI)], par le Conseil économique et social [370 (XIII)] et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹⁰,

¹⁰ Résolution n° 6 adoptée à la sixième session de la Conférence de la FAO.

Estimant que, dans de nombreux pays, les réformes agraires, telles qu'elles sont définies dans les résolutions susmentionnées, favoriseraient le développement de la production agricole, le développement économique et l'amélioration des niveaux de vie,

Fait siennes les recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

Invite instamment les gouvernements de la région:

1) A coopérer avec le Secrétaire général des Nations Unies et avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en leur transmettant les renseignements et en effectuant les enquêtes qui sont demandés dans les résolutions précitées;

2) A prendre immédiatement les mesures nécessaires pour réformer comme il convient le régime et la structure agraires conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 370 (XIII) du Conseil économique et social;

3) A recourir dans toute la mesure du possible à l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour résoudre certains problèmes particuliers relatifs à la réforme agraire;

Invite le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les institutions spécialisées intéressées et notamment avec la FAO, l'OIT et l'UNESCO, à étudier des mesures précises de réforme agraire dans le cadre des plans de développement économique des pays de la région et à aider à l'élaboration et à la mise en œuvre coordonnées desdites mesures.

Rapport de la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce et fourniture de biens d'équipement et de produits de base

RÉSOLUTION EN DATE DU 6 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/343)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

a) *Prend acte* avec satisfaction du rapport du Comité de l'industrie et du commerce sur sa quatrième session (E/CN.11/314) et des travaux entrepris par le Secrétariat;

b) *Approuve* les recommandations contenues dans le rapport et y ajoute les observations suivantes:

A. — Financement de l'électrification

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant note de la résolution [520 (VI)] que l'Assemblée générale a adoptée à sa 360ème séance plénière, le 12 janvier 1952, touchant le financement du développement économique des pays insuffisamment développés,

Vivement préoccupée par la grave insuffisance de la production d'énergie électrique en Asie et en Extrême-Orient, qui retarde le développement économique et le développement industriel de la région et qui prive d'électricité de très nombreuses populations,

Encouragée par les efforts qu'entreprennent les gouvernements et les peuples de la région pour accroi-

tre la production d'électricité, comme en témoignent les programmes d'électrification qui visent à augmenter de plus de 100 pour 100 la capacité de production d'énergie électrique dans la région au cours des cinq prochaines années,

Constatant que pour parvenir à mettre en œuvre leurs programmes d'électrification, ces pays doivent disposer de moyens financiers suffisants et recevoir en temps utile le matériel nécessaire,

Recommande à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la Banque internationale, outre les diverses opérations de prêt de la Banque internationale visées aux paragraphes *a* à *e* de la section C.1 de la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, d'accorder une attention particulière à l'urgente nécessité pour les pays insuffisamment développés de recevoir une aide financière qui leur permette de commencer et d'achever rapidement l'exécution de leurs programmes d'électrification.

B. — Fournitures d'outillage et d'équipement

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant que le développement de l'électrification et de l'industrie sidérurgique présente, pour le développement économique de la région, une importance primordiale,

Constatant les progrès réalisés dans l'exécution des plans concernant la construction et le développement tant des installations de production et de distribution d'électricité que des industries sidérurgiques connexes des pays de la région,

Constatant également que certains pays de la région ont commandé aux entreprises industrielles des pays fournisseurs le matériel pour centrales électriques ainsi que l'outillage et l'équipement pour l'industrie sidérurgique dont ils ont un urgent besoin pour exécuter leurs programmes dans ces domaines,

Vivement préoccupée par l'influence fâcheuse que d'importants retards dans la livraison de cet outillage et de cet équipement pourraient avoir sur le développement économique,

Invite instamment les pays fabricants de matériel pour centrales électriques, ainsi que d'outillage et d'équipement pour l'industrie sidérurgique, à prendre immédiatement en considération les besoins des pays insuffisamment développés et à leur accorder une priorité absolue;

Invite le Secrétaire exécutif à appeler sur cette question l'attention des gouvernements fournisseurs et du Conseil économique et social.

C. — Fournitures de soufre

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant l'importance primordiale que le soufre présente pour le développement industriel de la région,

Constatant que les pays de la région ont un besoin immédiat de soufre pour mettre en œuvre des plans de développement industriel qu'ils ont déjà mis au point; constatant aussi qu'ils éprouvent des difficultés dues à la pénurie mondiale de soufre,

Invite les pays fournisseurs à porter au maximum leur production et leurs contingents exportables;

Recommande que l'attention et la priorité voulues soient accordées aux importations de soufre nécessaires aux pays de la région;

Invite le Secrétaire exécutif à appeler de toute urgence l'attention des pays fournisseurs sur cette question.

D. — Besoins en biens d'équipement et en produits de base

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte du rapport du Secrétaire exécutif sur la résolution relative à la fourniture de biens d'équipement (E/CN.11/315) et de la résolution [521 (VI)] sur le développement économique intégré et les accords commerciaux, adoptée par l'Assemblée générale le 12 janvier 1952,

Estimant que l'acquisition de biens d'équipement et de métaux constitue pour les pays de la région une nécessité primordiale,

Constatant que ces pays sont en mesure de fournir des matières premières aux pays qui produisent les biens d'équipement et les métaux nécessaires,

Considérant également qu'une production suffisante et une répartition internationale équitable des biens d'équipement et des métaux sont nécessaires à la mise en œuvre des plans de développement économique des pays de la région,

Notant les observations des représentants des pays fournisseurs touchant le niveau élevé des exportations de biens d'équipement et d'autres produits en métal à destination des pays de la région, les méthodes employées actuellement pour mettre en rapport acheteurs et vendeurs ainsi que le sentiment général manifesté en faveur du rétablissement des échanges internationaux sur une base vraiment multilatérale,

Recommande ce qui suit:

a) Les gouvernements fournisseurs adresseront au Secrétaire exécutif, qui les transmettra aux pays de la région, des renseignements récents sur les principes et modalités concernant la cession de biens d'équipement et d'autres produits essentiels;

b) Les gouvernements fournisseurs présenteront au Secrétaire exécutif leurs vues sur les modalités d'achat actuellement en vigueur dans les pays de la région; les gouvernements de la région présenteront au Secrétaire exécutif leurs vues sur les modalités de vente actuellement en vigueur dans les pays fournisseurs et le Secrétaire exécutif facilitera un échange de vues sur les moyens qui permettraient d'améliorer les méthodes actuelles;

c) Les gouvernements de la région feront connaître au Secrétaire exécutif, s'ils le jugent opportun, les difficultés d'approvisionnement qu'ils éprouvent pour que le Secrétaire exécutif puisse attirer, sur ces difficultés, l'attention des pays fournisseurs et des organismes répartiteurs;

d) Pour ce qui est des possibilités d'approvisionnement en Europe et de la demande dans la région, ainsi que du projet commun CEAE/CEE/FAO sur le commerce avec l'Europe (E/CN.11/I&T/62), le Secrétaire exécutif accordera une attention particulière aux catégories suivantes de biens d'équipement: i) matériel de transport, ii) matériel d'irrigation, de

défense contre les inondations et de construction de barrages, iii) matériel électrique lourd;

e) Les gouvernements fournisseurs accorderont une attention particulière aux demandes des pays de la région de la CEAEIO touchant les biens d'équipement et les produits de base dont ils ont besoin pour continuer l'exécution des projets de développement dont la mise en œuvre est déjà assez avancée;

f) Les gouvernements membres et membres associés envisageront les méthodes, et notamment les accords commerciaux, à long terme ou autres, qui peuvent faciliter l'importation de biens d'équipement et de métaux essentiels à la mise en œuvre de leurs plans de développement économique;

Invite le Secrétaire exécutif à entreprendre les études et à transmettre les renseignements qui seraient utiles à la Commission et aux pays de la région.

E. — Développement des exportations

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant l'importance des exportations qui sont un moyen d'obtenir les devises étrangères nécessaires au développement économique des pays de la région,

Soulignant que ces pays doivent et désirent développer et diversifier leurs exportations afin de s'assurer des prix équitables et d'atténuer les fluctuations du prix de ces exportations conformément à l'esprit de la résolution [523 (VI)] sur le développement économique intégré et les accords commerciaux, adoptée par l'Assemblée générale à sa 360^{ème} séance plénière,

Notant avec satisfaction la déclaration du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre de la résolution précitée,

Recommande à la conférence régionale sur le développement des échanges commerciaux qui se tiendra en 1953 de profiter de la présence d'experts des gouvernements des pays de production primaire et des pays industrialisés, ainsi que des représentants des institutions spécialisées compétentes, pour formuler des propositions relatives à un programme de travail qui portera sur les mesures propres à accroître les exportations des pays de la région et les recettes tirées de ces exportations.

Date et lieu de la neuvième session de la Commission, de la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce et de la deuxième session du Comité des transports intérieurs

RÉSOLUTION EN DATE DU 9 FÉVRIER 1952
(E/CN.11/331)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant note de l'invitation du Gouvernement de l'Indonésie, qu'elle remercie chaleureusement,

Recommande ce qui suit :

i) La deuxième session du Comité des transports intérieurs et la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce se tiendront à Bandoeng en janvier-février 1953;

ii) La neuvième session de la Commission se tiendra à Bandoeng immédiatement après la session du Comité de l'industrie et du commerce.

Résolution adoptée par le Sous-Comité du fer et de l'acier à sa quatrième session

APPROUVÉE PAR LE COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE À SA QUATRIÈME SESSION ET PAR LA COMMISSION À SA HUITIÈME SESSION

Le Sous-Comité du fer et de l'acier de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Partie A

Gravement préoccupé par la relation directe et inéluctable qui existe, en Asie et en Extrême-Orient comme ailleurs, d'une part, entre les quantités d'acier disponibles et d'autre part le développement économique et l'amélioration des niveaux de vie qui raffermiraient l'espoir de maintenir la paix internationale,

Vivement encouragé par la résolution 341 (XII) du 20 mars 1951 dans laquelle le Conseil économique et social a recommandé "à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant que durera la pénurie générale de marchandises, de prendre des mesures spéciales pour assurer une production suffisante et une répartition équitable, sur le plan international... des matières premières qui sont particulièrement indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la préservation des niveaux de vie et au progrès du développement économique", et dans laquelle il a également recommandé "à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre, pendant la période de pression inflationniste générale, des mesures directes ou indirectes pour réglementer à des niveaux et dans des rapports équitables les prix des produits essentiels qui font l'objet des échanges internationaux, notamment... les matières premières",

Encouragé aussi par la résolution 367 (XIII) du 13 août 1951, dans laquelle le Conseil, prenant acte "des rapports que les gouvernements ont présentés sur les mesures prises en exécution de la résolution 341 (XII) du Conseil..." et réaffirmant "les principes énoncés dans la résolution 341 (XII) du Conseil", a prié instamment "les gouvernements des Etats Membres de poursuivre leurs efforts en vue d'assurer une production suffisante et une répartition équitable, sur le plan international, des... matières premières, de réglementer à des niveaux et dans des rapports équitables les prix de ces produits dans les échanges internationaux et de lutter contre l'inflation" et recommandé "aux pays industrialisés, compte tenu des nécessités primordiales de la défense nationale, de s'efforcer dans toute la mesure du possible de faire en sorte que les difficultés d'approvisionnement n'entravent pas l'exécution des plans de développement des pays insuffisamment développés",

Constatant avec regret que les pays de la région ont cependant rencontré d'extrêmes difficultés et enregistré un échec presque total quand ils ont voulu récemment se procurer de la fonte et des produits d'acier semi-finis à l'extérieur de la région; constatant en outre les difficultés qu'ils ont eues à pourvoir à leurs besoins en produits d'acier finis et les graves conséquences qui en sont résultées pour les industries et les plans de développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient qui sont fondés sur l'utilisation de l'acier,

Soulignant que le total des besoins de la région en

acier ne constitue qu'une très petite partie du total de la production mondiale,

Invite instamment le Comité de l'industrie et du commerce et, par son intermédiaire, la Commission et le Conseil à prendre note des difficultés exposées dans la présente résolution et à examiner les moyens propres à faire face à ces besoins;

Demande instamment aux pays producteurs, individuellement et collectivement, d'accorder une attention particulière aux besoins de la région en acier et aux moyens d'y faire face, étant donné l'importance que le développement économique présente pour la région;

Partie B

Persuadé qu'un état des besoins totaux de la région pourrait permettre d'appeler davantage l'attention sur les besoins des pays de la région, d'encourager les pays producteurs à unir leurs efforts pour faire face à ces besoins,

Invite ses membres et membres associés de la région à adresser au Secrétaire exécutif, dès qu'ils le pourront, et, si possible, avant la fin de février 1952, la liste de leurs importations minimums de fonte et de produits d'acier semi-finis et finis pour 1952 et 1953;

Déclare que cette communication vise à renforcer et non à remplacer les mesures prises par chaque pays de la région pour obtenir les livraisons nécessaires et par chaque pays producteur pour effectuer ces livraisons; déclare en outre que cette liste n'empêche pas les pays de la région de modifier ultérieurement leurs demandes d'importations;

Invite le Secrétaire exécutif, dès qu'il aura reçu des pays de la région les renseignements nécessaires, à les grouper dans un état des besoins totaux de la région, établi par pays, et à attirer sur cet état l'attention des principaux pays producteurs, du Comité de l'acier de la Commission économique pour l'Europe et de toutes les autres organisations internationales intéressées, y compris les organes subsidiaires des Nations Unies;

Invite en outre le Secrétaire exécutif, dès qu'il en aura eu communication, à attirer l'attention des principaux pays producteurs et des organisations internationales compétentes sur la liste des besoins de chacun des pays de la région.

Projet de résolution à l'intention du Conseil économique et social

ADOPTÉ LE 8 FÉVRIER 1952 PAR LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT POUR ÊTRE SOUMIS AU CONSEIL

Le Conseil économique et social

A

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ainsi que du programme de travail et des priorités qui y sont contenus;

B

Prend acte:

i) De la recommandation de la Commission visant à amender son mandat (E/CN.11/29/Rev.3) en faisant figurer le Japon au nombre des pays relevant de la compétence de la Commission;

ii) De la décision de la Commission, si la recommandation précédente est adoptée, d'admettre le Japon en qualité de membre associé de la Commission;

Décide d'apporter les modifications suivantes au mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient:

i) Au paragraphe 2, dans l'énumération des territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient, insérer, après les mots "*l'Indonésie*", les mots "*le Japon*";

ii) Au paragraphe 4, insérer les mots "*le Japon*" entre les mots "*Hong-kong*" et "*le Laos*";

iii) Supprimer le paragraphe 10 et modifier en conséquence le numérotage des paragraphes suivants.

CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS

I. — Introduction

179. La Commission a approuvé le programme de travail et les priorités exposés ci-dessous.

180. Ce programme a été adopté, compte tenu du rapport du Comité des transports intérieurs (E/CN.11/312), du rapport du Comité du commerce et de l'industrie sur sa quatrième session (E/CN.11/314), du rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale portant sur la période janvier 1951-novembre 1951 (E/CN.11/311), du projet de programme de travail et de priorités (E/CN.11/321), de la résolution du Conseil sur la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées [402 B II (XII)] et du rapport du Comité de coordination du Conseil sur la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées (E/2121), ainsi que des résolutions pertinentes adoptées par la Commission à sa huitième session et du rapport du Comité spécial chargé du programme de travail et des priorités (E/CN.11/AC.22/1). Avant

d'approuver le programme de travail et les priorités, la Commission a également tenu compte de la déclaration que le Secrétaire exécutif a faite sur les incidences financières du projet de programme de travail et de priorités pour 1952 et 1953 (E/CN.11/L.43) que l'on trouvera ci-dessous immédiatement après la liste des projets approuvés.

181. Dans cette liste qui figure au paragraphe 190, le classement des grandes divisions de projets désignées par des chiffres romains non plus que celui des subdivisions désignées par des lettres majuscules ne constitue un ordre de priorité. A l'intérieur de chaque division (I, II, III, etc.) ou dans chaque subdivision (A, B, C), les projets, conformément à la recommandation du Conseil et de son Comité de coordination, sont répartis entre les trois groupes suivants:

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

182. Ce groupe comprend les projets pour lesquels le Secrétariat, en vertu de son mandat et des diverses

résolutions adoptées, doit effectuer des études et présenter des rapports périodiques. Cependant les études peuvent différer les unes des autres par leur portée (études par pays), par leur nature (différents aspects des grands problèmes) et par leur durée (événements survenus au cours d'une période donnée). Il n'y a pas d'ordre de priorité à l'intérieur du groupe 1, ni entre les groupes 1 et 2.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

183. Ce groupe comprend les projets pour lesquels on peut prévoir une durée approximative. Il comprend surtout les projets qui n'entrent pas dans le cadre très général du groupe 1. Cependant, dans certains cas, il comprend des projets liés aux projets permanents, mais pour lesquels on emploie du personnel différent. Conformément aux recommandations du Conseil et de son Comité de coordination, le Secrétariat a indiqué une durée approximative pour chaque projet du groupe 2. Il n'existe pas d'ordre de priorité à l'intérieur du groupe 2, ni entre les groupes 2 et 1.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

184. Ce groupe comprend les projets dont l'exécution, en raison du manque de personnel, devra être ajournée probablement jusqu'à 1954. Dans ce groupe, les projets sont classés par ordre de priorité; cela signifie que la Commission souhaite que le Secrétariat, s'il dispose des ressources nécessaires, entreprenne l'exécution des projets du groupe 3 dans l'ordre où ils sont énumérés, dans chaque division et subdivision.

185. On remarquera que, dans ces conditions, il n'est pas besoin d'établir une différence entre l'année en cours et les années suivantes, car la date d'achèvement prévue est indiquée pour chaque projet spécial du groupe 2 et la durée probable d'exécution est donnée pour chaque projet spécial du groupe 3. Pour certains des projets "permanents" du groupe 3, on a parfois indiqué la date prévue pour le commencement de l'exécution.

186. Il ne faut pas attacher trop d'importance au nombre total des projets, car ce nombre dépend en partie de la présentation et de l'ampleur des travaux, qui varie beaucoup d'un projet à l'autre. La Commission doit toutefois faire remarquer que le nombre de projets entrepris par le Secrétariat en 1951 a été de soixante-quatorze, alors que le nombre total des projets énumérés dans les groupes 1 et 2 du programme n'est que de soixante-quatre. D'autre part, la Commission fait observer que l'on se propose d'exécuter vingt-trois projets des groupes 1 et 2 conjointement ou en coopération avec des institutions spécialisées et que, pour vingt et un projets, l'AAT a promis ou déjà fourni son aide, ou encore que cette aide sera demandée. La Commission estime qu'en concentrant ses efforts sur des projets moins nombreux et en collaborant plus étroitement avec d'autres organismes, elle se conforme aux désirs du Conseil et de l'Assemblée générale.

187. La Commission fait aussi remarquer que trente-trois projets ont été placés dans le groupe 3, ce qui en retarde l'exécution pour un laps de temps considérable, dans la plupart des cas jusqu'à 1954, afin de permettre la concentration des ressources sur les projets prioritaires. Nombre de projets du groupe 3 sont ainsi remis à plus tard pour la deuxième année consécutive.

188. Comme par le passé, la Commission autorise le Secrétaire exécutif, s'il le juge utile pour l'exécution des projets et si les ressources le permettent, à réunir des groupes d'experts, à convoquer des réunions ou dresser des listes de spécialistes, sous réserve d'obtenir au préalable l'agrément des gouvernements intéressés et de se concerter avec les institutions spécialisées.

189. Bien qu'il convienne d'adopter un programme aussi ferme que possible, la Commission estime que celui qui figure au paragraphe 190 n'est pas et, en raison de sa nature même, ne saurait être définitif, car des facteurs actuellement imprévisibles peuvent ultérieurement obliger à modifier ou abandonner certains projets ou à changer l'ordre de priorité. La Commission laisse donc au Secrétaire exécutif toute latitude pour modifier ou ajourner certains projets, ou adopter un ordre de priorité différent, s'il estime que des événements actuellement imprévisibles le justifient, sous réserve toutefois que ces changements ne sortent pas du cadre du programme.

190. Le programme de travail et les priorités sont les suivants:

II. — Projets

(Note. — La lettre "s" indique qu'un projet nécessite la coopération avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre "t" signifie que l'Administration de l'assistance technique a offert de coopérer à l'exécution de ces projets, ou que l'on recherche, pour la mise en œuvre des projets, la coopération de l'AAT.)

1. — HYDRAULIQUE FLUVIALE

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 10-01 *Aménagement à buts multiples des bassins fluviaux.* — Etude et exécution des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux. En coopération avec la FAO.
- 10-02 *Méthodes de défense contre les inondations.* — (s) Amélioration des méthodes de défense contre les inondations, et notamment étude en commun, avec les organisations techniques de la région, du problème des sédiments, de la protection des berges et des ouvrages de régularisation. En coopération avec la FAO.
- 10-03 *Conseils et assistance techniques aux gouvernements qui en font la demande.* — (t) En coopération avec l'AAT.
- 10-04 *Défense contre les inondations sur les fleuves internationaux.* — Etude de problèmes techniques.
- 10-05 *Laboratoires d'hydraulique.* — Coordination des moyens actuels et des programmes de recherches des laboratoires d'hydraulique.
- 10-06 *Diffusion de renseignements techniques* sur les ouvrages de défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, par la publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Journal de la défense contre les inondations*; distribution de rapports et de publications techniques. En coopération avec l'AAT.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 10-07 *Centre de formation pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.* — (s, t) Chercher à obtenir

la coopération de l'AAT et probablement celle de la FAO. Date proposée pour l'achèvement des travaux: 1953/1954.

- 10-08 *Enregistrement des mesures hydrologiques.* — Etude et groupe de travail sur la normalisation des méthodes, de la terminologie et de l'enregistrement des mesures hydrologiques et notamment formulaires uniformes pour l'établissement d'un annuaire hydrologique. Date proposée pour l'achèvement des travaux: décembre 1952.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 10-09 *Ressources hydrauliques.* — Etude des ressources hydrauliques de la région de la CEAE0. Nécessitera peut-être la coopération de la FAO.
- 10-10 *Conférence technique régionale* sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

2. — DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. — Généralités

GRUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 20-01 *Planification du développement industriel.* — Examen des progrès accomplis en matière de planification du développement industriel dans la région; analyse des difficultés soulevées par l'établissement et l'exécution de tels plans. Projet permanent commencé en 1949. Date proposée pour l'achèvement du prochain rapport: décembre 1952.
- 20-02 *Domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié.* — Projet commun avec le BIT et l'UNESCO. Etude des répercussions entraînées par les plans nationaux de développement sur la situation en matière de main-d'œuvre qualifiée et réciproquement. Examen des possibilités d'échange de personnel technique entre les pays de la région. Réunion et diffusion de renseignements sur les moyens d'apprentissage et de formation professionnelle que les pays industriellement développés pourraient mettre à la disposition des pays de la région; détails sur les programmes et conditions. Premier rapport du groupe de travail mixte CEAE0/BIT/UNESCO présenté à la quatrième session du Comité de l'industrie et du commerce. Date proposée pour l'achèvement du second rapport du groupe de travail: décembre 1952.

GRUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 20-03 *Réunion d'un groupe d'étude sur la structure et le fonctionnement des organisations industrielles du secteur public.* — Le programme du groupe d'étude devra comprendre: les rapports entre l'Etat, l'industrie, le commerce et la main-d'œuvre; la politique des prix; le statut des fonctionnaires; les méthodes de financement des entreprises publiques et l'étude de l'organisation qui convient le mieux aux différents types d'entreprises industrielles. Chercher à obtenir la coopération de l'AAT. Travaux préliminaires à entamer en 1952 en vue de réunir le groupe d'étude au début de 1953.

- 20-04 *Alcool carburant.* — Réunion d'un groupe d'étude sur la production et l'utilisation de l'alcool carburant, en coopération avec l'AAT et la FAO. Travaux préliminaires entamés en 1951 et accord signé avec le Gouvernement de l'Inde qui accepte d'être le pays hôte. Réunion du groupe d'étude en octobre/novembre 1952.

- 20-05 *Examen des problèmes que posent les besoins et l'approvisionnement de la région de la CEAE0 en DDT et fournitures médicales.* — En coopération avec le FISE, l'OMS et la FAO. Début d'exécution des travaux en avril 1951. Rapport du groupe de travail sur l'état d'avancement des travaux présenté à la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce. Date proposée pour l'achèvement du deuxième rapport: 1953 au plus tard.

- 20-06 *Les ressources régionales en lignite et autres charbons maigres, leur exploitation et leur utilisation.* — Etude d'ensemble sur les disponibilités, l'extraction, notamment la distribution, les quantités, la qualité, l'exploitation et la bonification; l'utilisation, y compris la consommation, par les centrales thermiques, par les industries sidérurgiques et autres et par les moyens de transport; étude par pays comprenant des recommandations relatives aux mesures à prendre dans chaque pays, avec l'aide de renseignements techniques fournis par l'AAT. Date proposée pour l'achèvement des travaux: 1953.

- 20-07 *Matériaux de construction.* — Etude sur l'amélioration des méthodes d'utilisation des matériaux disponibles dans la région. En coopération avec la FAO, le BIT et l'OMS. Date d'achèvement proposée: 1953.

GRUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 20-08 *Centre de formation pour l'établissement des programmes de développement industriel.* — Chercher à obtenir la coopération de l'AAT. Durée proposée du centre: trois mois; doit être précédé par neuf mois de travaux préparatoires.
- 20-09 *Etude comparée de la structure des organisations industrielles du secteur public.* — Diffusion de renseignements au moyen de notes techniques et de bibliographies annotées sur la structure et le fonctionnement des entreprises publiques. Durée: deux ans.
- 20-10 *Administration publique et direction des entreprises industrielles.* — Centres d'études; projets administratifs; projet d'étude sur la productivité et l'efficacité des entreprises gérées par l'Etat. Chercher à obtenir la coopération de l'AAT. Durée: de deux à quatre ans.
- 20-11 *Groupe d'étude régional du personnel de direction,* sous les auspices de la CEAE0, du BIT et de l'UNESCO. — Chercher à obtenir l'aide de l'AAT. Durée probable du groupe d'étude: un mois; doit être précédé par neuf mois de travaux préparatoires.
- 20-12 *Utilisation et production d'engrais chimiques.* — En coopération avec la FAO. Durée prévue: un an.

B. — Energie électrique

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 21-01 *Bulletin de statistique sur les progrès effectués en matière d'électrification.* — Etablir, aux fins de publication annuelle, des tableaux contenant des statistiques comparables entre elles. Inclure des renseignements sur la production et la puissance installée par catégorie, sur les lignes de transmission par longueur et voltage, sur la consommation de combustibles par type et quantité, sur le rendement et la charge des installations et sur l'utilisation de l'énergie électrique par les industries lourdes et légères. Progrès de l'électrification des campagnes en fonction de la population et de la superficie. Les articles présentant un intérêt régional figureront de temps à autre dans cette publication.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 21-02 *Electrification des campagnes.* — Etudier et (s) juger l'expérience acquise par les pays de la région et par certains pays situés en dehors de la région en matière d'électrification des campagnes. Inclure des renseignements sur: i) les besoins actuels, en électricité, de l'agriculture et des consommateurs ruraux, ii) les systèmes de transmission et de distribution existants, iii) les plans d'électrification des campagnes, et iv) les méthodes de financement. Suggérer les moyens de résoudre les problèmes fondamentaux et examiner les méthodes permettant de fournir à bas prix de l'énergie électrique en petites quantités à des consommateurs ruraux dispersés. En coopération avec la FAO. Date proposée pour l'achèvement du premier rapport: 1953. Date probable d'achèvement des travaux: 1954.
- 21-03 *Méthodes permettant d'évaluer les besoins futurs en énergie électrique.* — Signaler les méthodes actuellement en vigueur dans les pays de la région et joindre des recommandations établies en consultation avec les experts des différents pays en vue d'apporter des améliorations. Date probable d'achèvement des travaux: 1953.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 21-04 *Les besoins et les ressources en matière de matériel et d'équipement pour centrales électriques.* — Signaler les besoins et les ressources disponibles et attirer l'attention sur les changements importants intervenus en ce domaine. Déterminer les difficultés devant lesquelles se trouvent les pays de la CEAE0 en mettant en œuvre leurs programmes d'électrification. Projet permanent.
- 21-05 *Coordination du développement de l'énergie hydro-électrique et de l'énergie thermique.* — Examiner les conséquences d'un développement non équilibré en tenant compte notamment de l'expérience de la région. Donner des renseignements sur le développement coordonné effectué dans les pays plus évolués et formuler des recommandations en vue d'adapter leurs méthodes aux conditions de la région. Inclure un chapitre sur les interconnexions pour l'utilisation rationnelle de la puissance installée des

centrale hydro-électriques. Durée probable des travaux: un an.

C. — Fer et acier

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 22-01 *Etude du développement actuel et du développement prévu de l'industrie et du commerce du fer et de l'acier dans les pays de la CEAE0.* — Etude de la mise en œuvre des plans et des problèmes et diffusion de renseignements techniques concernant ces plans et ces problèmes. Doit inclure:

- a) Une étude sur les besoins, les installations existantes, les plans et les possibilités de fabrication de matériaux et notamment des aciers d'alliage, des ferro-alliages, des fondants, des produits réfractaires et de la fonte;
- b) Une enquête sur les usines de relaminage dans les pays de la CEAE0; contrôle de la qualité et du coût; remise en état et modernisation, choix de l'emplacement;
- c) Nouveaux aspects du développement des échanges régionaux et interrégionaux dans le domaine de la sidérurgie;
- d) Fabrication d'outillage agricole;
- e) Industries se consacrant à la fabrication et à la transformation de l'acier, y compris les industries fabriquant des articles légers en acier tels que les fils et l'équipement pour chemins de fer;
- f) Equipement, installations et outillage nécessaires à la fabrication des produits sidérurgiques et dérivés; besoins et ressources disponibles;
- g) Renseignements techniques sur les différentes questions énumérées ci-dessus, y compris le traitement du fer spongieux, l'utilisation des lignites et de l'anhracite, les produits réfractaires, le fonctionnement des fours électriques, l'utilisation des fours électriques Tysland-Hole, les fours à sole de petites dimensions, les laminoirs de petites dimensions, les fours à sole de 50 tonnes, les méthodes d'utilisation des fours à sole, les produits réfractaires et les moules dans les fours à sole, l'utilisation du mazout, l'utilisation de l'oxygène dans les fours à sole, les bas fourneaux, les procédés de réduction directs et les méthodes de collecte et de préparation de la ferraille;
- h) Elargissement et publication du répertoire sur les moyens de laboratoires. Etablissement d'une liste des principales bibliothèques techniques et bibliographie choisie des publications traitant de la sidérurgie;
- i) Etablissement de normes statistiques uniformes;
- j) Classification de la ferraille. — Etablissement de méthodes uniformes. Publication périodique de rapports sur toutes les questions susmentionnées.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 22-02 *Voyage d'étude au Japon d'un groupe d'experts (t) originaires des pays de la région.* — En coopé-

ration avec l'AAT. Il devra être procédé, au cours de ce voyage, à l'étude du fonctionnement des bas fourneaux et autres installations sidérurgiques fonctionnant sans coke de haut fourneau, et des installations se consacrant à la préparation de la ferraille et notamment de la ferraille lourde. Date proposée pour ce voyage d'étude: 1952. Voyage d'étude analogue au Royaume-Uni et en Europe prévu pour 1953.

- 22-03 *Besoins d'importations de fonte et de produits d'acier semi-finis et finis en 1952 et 1953.* — Renseignements reçus des pays de la région et établissement d'un relevé, par pays, des besoins de la région; envoi de ce relevé aux principaux pays producteurs, au Comité du fer et de l'acier de la Commission économique pour l'Europe et à toutes autres organisations internationales qui pourraient être intéressées, y compris les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies. Date probable d'achèvement des travaux: 1952.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 22-04 *Service de bibliothèque.* — Projet permanent. Recueil et diffusion de renseignements, extraits de rapports techniques et de publications trimestrielles, portant sur les procédés de fabrication de la sidérurgie et sujets connexes, ainsi que sur les mesures et méthodes les plus récentes qui présentent pour les pays de la CEAEO un intérêt particulier. Commencement d'exécution: date éventuelle, 1954.
- 22-05 (t) *Usines-témoins.* — Possibilité de créer, avec l'aide de l'AAT, une usine témoin fabriquant de l'acier sans utiliser de coke. Les travaux préliminaires devront commencer en 1953.

D. — Ressources minérales

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 23-01 *Etude de ressources minérales déterminées* et notamment des ressources pétrolières, du kaolin et autres argiles servant à la fabrication de la céramique; ressources essentielles au développement économique de la région et dont la pénurie se fait sentir sur le marché mondial.
- 23-02 *Diffusion de renseignements techniques.* — Premier rapport sur la mise en valeur depuis la guerre des ressources minérales de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/I&T/L.12), achevé en mai 1950; deuxième rapport sur les procédés de criblage au moyen de liquides à densité spécifique variable (E/CN.11/I&T/54, annexe E) achevé en décembre 1951. Le troisième rapport portera sur les méthodes de levés aériens. Date proposée pour l'achèvement du troisième rapport: décembre 1952.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 23-03 (t) *Réunion d'experts en matière de ressources minérales.* — Ces experts, originaires de la région et de pays situés en dehors de la région, et parmi lesquels se trouveront des spécialistes travaillant dans la région au titre des programmes de l'AAT ou d'autres programmes, se réuniront pour procéder à des échanges de vues, étudier le

progrès déjà marqué par les études faites par le Secrétariat et envisager des mesures à prendre pour développer rapidement les ressources minérales de la région en indiquant quelle sera la portée des nouvelles activités du Secrétariat. Chercher à obtenir l'aide de l'AAT. Date proposée pour la réunion: 1952.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 23-04 *Préparation d'une classification type du charbon à l'usage de la région.* — Travaux commencés en 1950. Rapport préliminaire achevé en novembre 1951. Date proposée pour l'achèvement du rapport définitif: 1954.
- 23-05 (s, t) *Recherches communes.* — Etude, en coopération avec l'UNESCO, sur la possibilité d'encourager le développement des recherches communes et d'amener un ou plusieurs pays de la région à construire une usine témoin pour le traitement des charbons et des minerais de fer de qualité inférieure. Chercher à obtenir le concours de l'ATT.

E. — Artisanat et petite industrie

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 24-01 *Diffusion de renseignements techniques* sur les méthodes de production, l'équipement, l'aménagement des locaux, les procédés utilisés, et les normes applicables dans certaines industries déterminées telles que l'industrie textile, l'industrie des fibres, la fabrication du papier, le jagré, etc. — Poursuivre l'étude des définitions et de la classification applicables à l'artisanat et à la petite industrie.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 24-02 (t) *Création d'une usine témoin de céramique.* — Chercher à obtenir le concours de l'AAT. Travaux commencés en 1951; date proposée pour l'achèvement par la CEAEO des travaux qu'elle doit exécuter pour la mise en œuvre de ce projet: décembre 1953.
- 24-03 (s) *Enquête sur les institutions de recherche et de formation technique* au service de l'artisanat et de la petite industrie, en coopération avec le BIT et l'UNESCO. — Travaux commencés en 1951; date proposée pour l'achèvement des travaux: 1952.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 24-04 *Normalisation.* — Etude des méthodes qu'il est possible d'adopter en vue de normaliser les matériaux utilisés par l'artisanat, pour assurer la solidité maximum d'un produit et par là même faciliter sa vente. Durée proposée: deux à trois ans.
- 24-05 *Aspects économiques de l'artisanat et de la petite industrie.* — Etude des problèmes économiques soulevés par l'artisanat et la petite industrie et notamment analyse des rapports entre l'artisanat, la petite industrie et: i) la grande industrie, ii) l'agriculture (y compris la réforme agraire), iii) l'emploi total et partiel de la main-d'œuvre, et iv) les recettes en devises étrangères. Durée prévue des travaux: un an.

- 24-06 *Centre régional de formation professionnelle.* —
(s, t) A organiser conjointement par la CEAE0 et le
BIT ; chercher à obtenir l'aide de l'AAT. Tenir
dûment compte des besoins de la région en
matière de langues. Durée probable des travaux
que la CEAE0 doit exécuter pour la mise en
œuvre de ce projet : de deux à quatre ans.

3. — TRANSPORTS INTERIEURS

A. — Généralités

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 30-01 Réunion, analyse et diffusion de renseignements,
et notamment de statistiques sur les transports ;
service de bibliothèque et *Bulletin trimestriel*
sur les transports.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 30-02 *Coordination des moyens de transport.* — Date
proposée pour l'achèvement des travaux : 1952-
1954.

B. — Chemins de fer

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

Aucun.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 31-01 *Centre de formation destiné au personnel des*
(t) *services de l'exploitation et de la signalisation*
des chemins de fer et voyage d'études prépara-
toire. — En coopération avec l'AAT. Durée :
1952-1957.
- 31-02 *Utilisation économique des combustibles dans*
(s) *les locomotives* comprenant des études effectuées
en collaboration avec la FAO sur l'utilisation
du bois de chauffage dans les locomotives à
vapeur et sur le type le plus approprié de loco-
motives et d'automotrices diesel. — Date d'a-
chèvement des travaux : 1952.
- 31-03 *Amélioration de la productivité de la main-*
(s) *d'œuvre dans les ateliers de chemin de fer* et
notamment comptabilité des prix de revient
dans les ateliers des chemins de fer. — Projet
entrepris en commun avec le BIT. Durée :
1951-1954.
- 31-04 *Mécanisation des méthodes d'entretien des*
voies. — Durée probable des travaux : 1952-
1953.
- 31-05 *Etude comparée des mesures permettant d'évi-*
ter les réclamations ou de les régler rapide-
ment. — Durée proposée : 1952-1953.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 31-06 *Systèmes de comptabilité,* tels qu'ils s'appli-
quent en général aux chemins de fer. — Durée
probable des travaux : trois ans.
- 31-07 *Normalisation des cahiers des charges pour le*
matériel de chemin de fer. — Durée probable
des travaux : deux ans.
- 31-08 *Rationalisation de la manutention des "petites*
expéditions" (moins d'un wagon complet). —
Durée probable des travaux : un an.
- 31-09 *Organisation administrative et financière des*

chemins de fer. — Etudes comparées. Durée
probable des travaux : deux ans.

- 31-10 *Législation nationale relative aux obligations*
incombant aux chemins de fer pour le trans-
port des voyageurs et des marchandises, y com-
pris les assurances. — Etudes comparées. Durée
probable des travaux : deux ans.

C. — Routes

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 32-01 *Construction et entretien des routes.* — Etude
permanente et recommandations ; les pro-
chaines études devront porter sur un registre
normalisé des ponts, un formulaire uniforme
pour l'enregistrement des renseignements sur
les chaussées en ciment et un formulaire uni-
forme pour l'établissement des devis des ponts
et chaussées ; enfin, l'achèvement du registre
des routes.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 32-02 *Entretien des véhicules :*
(s) a) Formation de conducteurs et de mécani-
ciens, y compris l'utilisation de camions de
démonstration et l'élaboration d'un manuel
simplifié devant être traduit dans les lan-
gues et dialectes de la région comprenant
le plus grand nombre possible d'illustra-
tions. En coopération avec le BIT. Durée
probable des travaux : 1952-1955 ;
- (t) b) Remise en état des pièces usées. Chercher
à obtenir la coopération de l'AAT. Durée
probable des travaux : 1952-1955.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 32-03 *Sécurité de la circulation routière.* — Etudes et
recommandations portant notamment sur les
engorgements dans les zones urbaines :
a) Aspects techniques de la sécurité de la cir-
culation routière ; dessin des embranche-
ments et autres éléments de la route en
fonction de la sécurité de la circulation
routière ;
b) La circulation et la sécurité de la circula-
tion : système de contrôle de la circulation
et formulaires normalisés pour l'établis-
sement des statistiques des accidents. Durée
probable des travaux : quatre ans.
- 32-04 *Les problèmes économiques soulevés par les*
différents types de routes. — Durée probable
des travaux : trois ans.
- 32-05 *Normes uniformes applicables aux caractéris-*
tiques des routes et des ponts, y compris les
routes dont la construction est peu onéreuse. —
Durée probable des travaux : quatre ans.
- 32-06 *Système uniforme de signalisation routière.* —
Durée probable des travaux : deux ans.
- 32-07 *Mécanisation de la construction et de l'entre-*
(t) *tien des routes.* — Etude des différents types
d'outillage permettant de mécaniser la cons-
truction et l'entretien des routes et pouvant
être adoptés dans la région. Chercher à obtenir
la coopération de l'AAT. Durée proposée pour
l'exécution des travaux : deux ans.

D. — Voies fluviales et installations portuaires

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 33-01 *Amélioration des transports sur les fleuves et les canaux:*
(t)
a) Examen des méthodes permettant d'améliorer la navigabilité des cours d'eau et des canaux;
b) Diffusion de renseignements concernant les méthodes qui permettent d'améliorer le rendement des transports par voie fluviale et par canaux; chercher à obtenir, le cas échéant, la coopération de l'AAT.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 33-02 *Amélioration de la construction et de l'exploitation des bâtiments*, y compris l'utilisation de bâtiments pousseurs et les méthodes de remorquage:
(t)
a) Rapport du groupe d'experts en matière de transports fluviaux; mise au point du rapport. Date proposée pour l'achèvement des travaux: septembre 1952.
b) Projet-témoin ou de démonstration; projet-témoin, en commun avec l'AAT, en cours d'étude. Durée proposée pour l'exécution des travaux: 1952-1955.
- 33-03 *Centre de formation professionnelle destiné au personnel des transports fluviaux.* — Examen de la possibilité d'instituer un centre régional de formation destiné au personnel des transports fluviaux; travaux préliminaires devant commencer en 1952. Chercher à obtenir la coopération de l'AAT. Durée proposée pour l'exécution des travaux: 1952-1954.
- 33-04 *Méthodes uniformes de jaugeage des bâtiments.* — Etude de la possibilité d'instituer et d'utiliser dans les pays de la CEAE0 des méthodes uniformes ou comparables de jaugeage des bâtiments. Date proposée pour l'achèvement des travaux: 1952.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 33-05 *Etude comparée des méthodes de propulsion à vapeur et diesel*, à utiliser par les bâtiments de transports fluviaux dans les pays de la région. — Durée probable des travaux: deux ans.
- 33-06 *Normalisation des opérations d'entretien préventif* pour différents types de moteurs de bâtiments fluviaux. — Durée probable des travaux: un an.

4. — RECHERCHES ET STATISTIQUES

A. — Recherches

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 40-01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle) (E/CN.11/63).
- 40-02 *Bulletin économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication trimestrielle) (E/CN.11/222).

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 40-03 *Réforme agraire* (résolution E/CN.11/341 de la Commission). — En coopération avec les institutions spécialisées intéressées, et notamment avec la FAO, le BIT et l'UNESCO, étude de mesures précises de réforme agraire en fonction des plans de développement économique des pays de la région et octroi d'une aide en vue d'élaborer et de mettre en œuvre lesdites mesures de façon coordonnée.
- 40-04 *Effets de l'industrialisation sur l'augmentation de la population dans les pays de la CEAE0* (E/CN.11/296). — Effets sur la répartition de la population; effets sur l'agriculture; modifications de la structure économique. Les travaux doivent commencer en 1952 et être achevés en 1954.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

- 40-05 *Effets des programmes d'assistance sur l'économie des pays de la CEAE0.* — Cette étude doit, estime-t-on, être entreprise sous la forme d'un projet permanent, à effectuer en consultation avec les Nations Unies à New-York, l'AAT et les institutions spécialisées intéressées, ainsi qu'avec les différents organismes chargés d'exécuter les programmes d'assistance et notamment les services chargés de l'aide réciproque. Rapports périodiques à établir de temps à autre annuellement, le cas échéant. Les travaux pourraient commencer en 1953.

B. — Statistiques

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

- 41-01 *Séries statistiques de base* (E/CN.11/223/Rev.1). — Séries statistiques de base sur la production, les transports, le commerce, les prix, les finances, etc. A utiliser pour la préparation des *Etudes économiques* annuelles, des *Bulletins économiques* trimestriels, etc.
- 41-02 *Les méthodes statistiques dans les pays de la CEAE0* (E/CN.11/223/Rev.1). — Etude des méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques dans les pays de la CEAE0 afin de rendre ces statistiques comparables et conformes aux normes internationales et pour chercher à les améliorer, en collaboration avec le Bureau de statistique et les autres divisions des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées. Les domaines sur lesquels devront porter ces statistiques comprennent la production, les prix, le commerce et la balance des paiements, la monnaie et le crédit, les finances publiques, le revenu national, la main-d'œuvre, la population, etc. Des rapports seront publiés de temps à autre après l'achèvement des travaux touchant des domaines déterminés.
- 41-03 *Etude sur l'organisation des services de statistique dans les pays de la CEAE0 et sur l'activité de ces services* (E/CN.11/223/Rev.1, E/CN.11/265 et E/CN.11/337). — Enquêtes sur l'organisation des services de statistique des pays de la région, les modifications apportées ou les réorganisations effectuées et le genre de travaux statistiques entrepris. Première étude

publiée en 1951; de nouvelles études doivent être entreprises tous les deux ans.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-04 *Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAE0* (E/CN.11/293 et E/CN.11/337). — Seconde conférence qui doit se tenir en septembre 1952 en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, la FAO et éventuellement le BIT; cette conférence étudiera essentiellement les statistiques relatives à la production et aux prix. Demander l'aide de l'AAT. Date proposée pour l'achèvement des travaux: avant décembre 1952. La troisième conférence, qui se tiendra en 1953 ou 1954, en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées, étudiera essentiellement les statistiques relatives au revenu national. Demander l'aide de l'AAT. Date proposée pour l'achèvement des travaux: décembre 1954.

41-05 *Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international* (E/CN.11/293). — Groupe d'experts chargé de coordonner les travaux des gouvernements de la région touchant l'adoption de la classification type pour le commerce international. En consultation avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées. Date proposée pour l'achèvement des travaux: janvier 1952.

41-06 *Index des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient*. — Découle des travaux accomplis au titre du projet 71-01. Préparation d'un index analytique des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées. Cet index indiquera quelles sont les séries statistiques publiées par les organisations internationales ainsi que les séries subsidiaires parues dans les publications nationales. Date proposée pour l'achèvement des travaux: 1953.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

41-07 *Analyse et reclassification des budgets* (E/CN.11/337). — Nouvelle étude, en collaboration avec la Division des finances publiques des Nations Unies, des problèmes précis soulevés par l'analyse et la reclassification des budgets dans les pays de la CEAE0 et, en coopération avec l'AAT, assistance aux gouvernements qui en font la demande pour les aider à analyser et à reclassifier leurs budgets.

5. — ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

50-01 *Services consultatifs* (E/CN.11/231 et E/CN.11/300). — Dans la limite de ses ressources, en consultation avec le BAT, l'AAT et les institutions spécialisées, et au titre des projets approuvés dans le cadre du programme de travail, notamment de ceux qui concernent

l'énergie électrique, le fer et l'acier (problèmes soulevés par la création d'usines sidérurgiques, par l'utilisation de laboratoires régionaux et autres pour l'essai des minerais, par la collecte de la ferraille et par l'adoption de méthodes uniformes de statistique), les ressources minérales, les accords commerciaux et financiers, l'étude des marchés, le développement des échanges commerciaux, les débouchés offerts à l'artisanat, la mobilisation des capitaux nationaux et les statistiques, le Secrétariat: a) offrira sur leur demande et pour une brève période des services consultatifs d'experts aux pays de la région et notamment des avis sur l'établissement des demandes d'assistance technique; b) aidera sur leur demande les gouvernements de la région à obtenir les services d'experts, soit directement de pays de la région, soit par le programme élargi d'assistance technique; et c) participera à des missions préliminaires ou autres organisées dans le cadre du programme élargi d'assistance technique.

50-02 *Bourses de perfectionnement*. — Le Secrétariat continuera à présenter, à l'intention de l'AAT, des observations sur les demandes de bourses d'études et de bourses de perfectionnement adressées à l'AAT par les gouvernements de la région.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

Aucun.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

Aucun.

6. — COMMERCE ET FINANCES

A. — Etudes commerciales

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

60-01 *Etude du développement des échanges commerciaux et des perspectives offertes à la région*. — Projet d'ensemble permanent dont les différents aspects seront étudiés de temps à autre. Les études prévues pour 1952 et 1953 sont les suivantes:

(s) a) *Echanges commerciaux avec l'Europe*. — Les travaux ont commencé en 1951. Projet entrepris en collaboration avec la CEE, la FAO et avec l'assistance d'autres institutions spécialisées. Date d'achèvement des travaux: 1952.

b) *Fourniture de biens d'équipement, de matières premières et de produits semi-finis*. — On accordera une attention particulière au matériel de transport, d'irrigation, de défense contre les inondations, de construction de barrages, au matériel électrique lourd, au matériel pour centrales électriques et aux génératrices, à l'outillage et à l'équipement destinés à l'industrie sidérurgique, au soufre et au papier journal. Moyens permettant un échange de vues sur l'amélioration éventuelle des modalités d'achat et d'approvisionnement. Travaux entamés en 1951. Conformément aux dispo-

sitions des résolutions E/CN.11/305 et E/CN.11/343.

- s) c) *Etude des accords commerciaux et financiers* et notamment examen :
- i) De la mise au point des accords commerciaux ;
 - ii) Des accords d'achats en gros ;
 - iii) Des accords financiers et commerciaux avec l'Europe et des accords financiers et commerciaux, conclus ou éventuels, à l'occasion d'autres projets de développement des échanges commerciaux.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

60-02 *Etude de marchés.* — Enquêtes entreprises à titre expérimental et comprenant des analyses et des recommandations portant sur certains produits déterminés des pays de la région de la CEAE0. Les travaux comprendront :

- a) Une étude exécutée, pays par pays, sur les débouchés des produits que le pays désire exporter. Les travaux seront essentiellement à la charge de chaque pays, avec, sur demande, l'aide du Secrétariat. Ce projet vise à la présentation de recommandations précises en vue d'améliorer la distribution et de développer les échanges commerciaux.
- b) La préparation d'un rapport détaillé sur les renseignements publiés au sujet de la distribution des produits, en vue de déterminer dans quelle mesure ces renseignements sont utiles aux échanges internationaux et de formuler des recommandations précises sur la possibilité, pour chaque pays, de publier des renseignements révisés ou supplémentaires.
- c) La préparation, à titre d'exemple, d'une série de rapports contenant une étude des marchés de certains produits importants des pays de la région.
- d) La préparation de manuels relatifs aux études des marchés, à l'intention des représentants commerciaux des différents pays. En collaboration avec la FAO, d'autres institutions spécialisées et organisations internationales. Aussitôt achevées, les études seront publiées. Date limite pour l'achèvement du projet expérimental, décembre 1954.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

60-03 *Méthodes permettant de développer les échanges commerciaux entre les pays de la CEAE0.* — Nouveau projet. Etude des conditions dans lesquelles s'effectuent actuellement les échanges commerciaux entre les pays de la CEAE0. Possibilité de développer ces échanges. Durée probable : un an.

B. Services commerciaux et services de développement des échanges commerciaux

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

61-01 *Extension des services de développement des échanges commerciaux.* — Assistance aux ser-

vices nationaux chargés de développer les échanges commerciaux : leur communiquer les renseignements nécessaires, leur donner des conseils touchant les problèmes qu'ils doivent résoudre et les aider à obtenir l'assistance technique voulue.

61-02 *Bureau central chargé de réunir et de diffuser des renseignements commerciaux.* — Ce projet comporte notamment la publication du *Trade Promotion Series*, d'un calendrier mensuel des conférences, foires et expositions commerciales régionales et du périodique mensuel intitulé *Trade Promotion News* (comportant des renseignements sur les besoins et les disponibilités de la région en matériaux de construction).

61-03 *Développement du tourisme.* — Suite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'amélioration de la réglementation douanière. Certains de ces travaux (ceux qui intéressent les bureaux nationaux du tourisme) seront transférés au bureau régional pour l'Extrême-Orient de l'UIOOT, aussitôt que possible en 1952.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

61-04 *Distribution des produits de l'artisanat.* — Mise en œuvre des recommandations formulées par l'expert consultant en matière de distribution des produits de l'artisanat à la suite d'une enquête effectuée de juillet à novembre 1950. En coopération avec l'Administration de l'assistance technique. Les travaux doivent être achevés à la fin de 1952.

61-05 *Glossaire des termes commerciaux* (E/CN.11/190). — Etablissement d'un glossaire des termes commerciaux (y compris les poids et mesures) en particulier les termes commerciaux employés dans les pays de la CEAE0. L'avant-projet de ce glossaire a été distribué en 1951. Il doit être revu et publié en 1952.

61-06 *Conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux.* — La seconde conférence doit se tenir en 1953 et présenter notamment des propositions relatives à un programme de travail portant sur les mesures propres à augmenter les exportations des pays de la région et les revenus tirés de ces exportations. Les travaux préparatoires doivent commencer en 1952. Chercher à obtenir la coopération de l'AAT.

61-07 *Approvisionnement en matériel éducatif et scientifique.* — Ce projet découle de la résolution E/CN.11/295 sur les mesures visant à augmenter les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région. Projet à entreprendre en commun avec l'UNESCO. Date d'achèvement probable : fin 1954.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

61-08 *Diffusion de renseignements sur la normalisation.* — Ce projet comprend la réunion de représentants des institutions s'intéressant à ce sujet. Chercher à obtenir le concours de l'AAT, de la FAO et de l'Organisation internationale de normalisation. Nouveau projet. Durée probable des travaux : un an.

C. — Etudes financières et économiques

GROUPE 1. — PROJETS PRIORITAIRES PERMANENTS

62-01 *Mobilisation des ressources financières nationales.* — Etude et groupe de travail. Chercher à obtenir le concours de l'AAT pour le groupe de travail. Projet d'ensemble permanent dont les différents aspects seront étudiés de temps à autre. Les études prévues pour 1952 et 1953 doivent être effectuées en consultation avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et porter sur les sujets suivants :

- i) Services postaux et caisses d'épargne rurales ;
- ii) Les établissements de crédit et le développement industriel et agricole ;
- iii) Rapport annuel sur les mesures prises et l'expérience acquise par les pays de la région dans le domaine de la mobilisation des capitaux nationaux.

62-02 *Etude des aspects financiers des programmes de développement économique.* — Etude comparée des méthodes de financement du développement économique en fonction des ressources disponibles, des prêts et subventions de l'étranger, du revenu national et des pressions inflationnistes et déflationnistes. Ce projet doit être entrepris en coopération avec les institutions spécialisées compétentes.

GROUPE 2. — AUTRES PROJETS PRIORITAIRES

Aucun.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

62-03 *Revenu national et formation des capitaux.* Etude de la répartition et de l'utilisation du revenu national, notamment étude comparée des investissements dans les différents secteurs de l'économie des pays de la CEAEO. Durée probable d'exécution : deux à quatre ans.

III. — Déclaration du Secrétaire exécutif sur les incidences financières du projet de programme de travail et de priorités de la Commission pour 1952 et 1953 ¹¹

191. Le Secrétaire général soumettra, comme d'habitude, l'ensemble de ses prévisions budgétaires pour 1953 aux organes compétents des Nations Unies ; il établira ces prévisions en se fondant sur le travail total demandé au Secrétariat. La présente déclaration a un but plus limité : elle attire l'attention de la Commission sur les incidences financières probables des seuls projets ou éléments de projets qui, en raison des décisions prises par la Commission, doivent être considérés comme nouveaux, c'est-à-dire dont l'exécution doit commencer en 1953 au plus tard.

192. Le Secrétaire exécutif s'est efforcé d'analyser le programme de travail et les priorités pour 1952 et 1953, projet par projet et poste par poste. Il croit que bon nombre de nouveaux projets ou éléments de projets peuvent être exécutés en 1952 au moyen des cré-

dits ouverts pour l'exercice, et en 1953 si le budget est maintenu au niveau de 1952.

193. Dans sa déclaration le Secrétaire exécutif a supposé que le budget de 1953 ne comporterait pas, par rapport à 1952, de réduction de postes de fonctionnaires ou de consultants, ni de diminution des crédits.

PROJETS QU'IL EST POSSIBLE D'EXÉCUTER SANS NOUVELLE OUVERTURE DE CRÉDIT

194. Le programme proposé comprend une douzaine de projets ou éléments de projets prioritaires des groupes 1 ou 2 qui, tout en étant nouveaux, constituent le développement utile et logique de projets antérieurs. Le Secrétaire exécutif estime que ces projets peuvent être entrepris en 1952 avec le personnel et les consultants prévus au budget de l'exercice ou en 1953 avec des crédits équivalents. Ces projets sont les suivants :

i) 10-07 : Hydraulique fluviale :

Centre de formation pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

ii) 22-01 h) : Fer et acier :

Elargissement et publication du répertoire sur les moyens de laboratoire ; établissement d'une liste des principales bibliothèques techniques et bibliographie choisie des publications traitant de la sidérurgie.

iii) 22-03 : Fer et acier :

Besoins d'importations de fonte et de produits d'acier semi-finis et finis en 1952 et 1953. Renseignements reçus des pays de la région et établissement d'un relevé, par pays, des besoins de la région ; envoi de ce relevé aux principaux pays producteurs, au Comité du fer et de l'acier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et à toutes autres organisations internationales qui pourraient être intéressées, y compris les organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies.

iv) 23-01 : Ressources minérales :

En addition : étude des ressources pétrolières.

v) 23-01 : Ressources minérales :

En addition : étude des ressources en kaolin et autres argiles servant à la fabrication de la céramique.

vi) 31-04 : Chemins de fer :

Mécanisation des méthodes d'entretien des voies.

vii) 31-05 : Chemins de fer :

Etude comparée des mesures permettant d'éviter les réclamations ou de les régler rapidement.

viii) 33-03 : Voies fluviales et installations portuaires :

Travaux préparatoires pour l'établissement d'un centre de formation professionnelle destiné au personnel des transports fluviaux.

ix) 33-04 : Voies fluviales et installations portuaires :

Méthodes uniformes de jaugeage des bâtiments.

x) 41-04 : Statistiques :

Préparation de la troisième conférence régionale qui doit se tenir en 1953 ou 1954.

xi) 61-06 : Conférence sur le développement des échanges commerciaux :

En addition : le Groupe de travail qui doit se réunir simultanément et faire partie intégrante de la conférence ; ce Groupe de travail comprendra les experts des gouvernements des pays de production

¹¹ Voir E/CN.11/L.43, 6 février 1952.

primaire et des pays industrialisés, ainsi que les représentants des institutions spécialisées compétentes et il proposera un programme de travail concernant les mesures propres à augmenter les exportations de la région.

xii) 62-02: Commerce et finances:

Etude des aspects financiers des programmes de développement économique (les travaux précédemment accomplis en ce domaine ont porté essentiellement sur les établissements se consacrant à la mobilisation des capitaux nationaux; la nouvelle étude portera sur les méthodes de financement du développement économique en fonction des ressources disponibles).

PROJETS QU'IL N'EST PAS POSSIBLE D'EXÉCUTER AVEC LES CRÉDITS DISPONIBLES; ESTIMATIONS POUR 1953

195. Les études ou projets nouveaux ci-après ne pourront être entrepris, même en 1953, sans crédits supplémentaires; le tableau ci-dessous expose les besoins:

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
20-07		
Matériaux de construction		
Un administrateur de première classe	9.140	
Un fonctionnaire des services généraux	2.000	
Déplacements dans la région		1.500
60-02		
Etude des marchés		
Un consultant pour six mois	6.500	
Déplacements dans la région		1.000
20-06		
Ressources en lignites		
Un consultant pour six mois	6.300	
Déplacements dans la région		1.000
24-01		
02		
Artisanat		
Un consultant pour six mois	6.000	
03		
Déplacements dans la région		1.000
TOTAL	29.940	4.500
TOTAL GÉNÉRAL		34.440

196. On croit qu'il faudra environ 8.000 dollars pour couvrir les dépenses communes afférentes au personnel, ainsi que les frais d'administration et de secrétariat, ce qui porte à 42.440 dollars en excédent des crédits ouverts pour 1952 les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution des travaux nouveaux recommandés par la Commission pour 1953.

197. Il convient de noter que l'on ne prévoit que la création d'un seul poste, celui destiné au projet sur les matériaux de construction. Le Secrétaire exécutif avait pensé tout d'abord que les services d'un consultant seraient suffisants, mais il estime maintenant que ce poste est nécessaire en raison de la grande importance que le Comité de l'industrie et du commerce a attachée à la question dans son rapport (E/CN.11/314). La Commission a approuvé ce rapport qui déclare notamment que "le Comité, reconnaissant l'importance capitale de ce problème, a estimé que l'ampleur du sujet était telle qu'un consultant recruté pour une brève période ne pouvait le traiter convenablement et que le Secrétariat, pour accélérer ses travaux en ce domaine, devrait disposer d'un personnel suffisant".

198. Le projet 40-03 (réforme agraire), qui découle de la résolution (E/CN.11/341) que la Commission a adoptée à ce sujet, a peut-être des incidences financières. On ne pourra cependant les évaluer avant que des consultations aient eu lieu avec le Secrétaire général sur les travaux que le personnel du siège effectuera dans ce domaine au titre de la résolution 370 (XIII) du Conseil et de la résolution 524 (VI) de l'Assemblée générale, ainsi qu'avec le Directeur général de la FAO sur la possibilité de coordonner plus étroitement le travail des Secrétariats de la FAO et de la CEAEO.

PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉPENSES POUR 1952

199. Etant donné l'analyse ci-dessus et tenant compte du désir d'économie dont font preuve tous les organes des Nations Unies, le Secrétaire exécutif ne recommande pas et ne propose pas de demander des crédits supplémentaires au titre du personnel ou des consultants en 1952.

SIXIEME PARTIE. — PROJET DE CALENDRIER DES REUNIONS JUSQU'A LA NEUVIEME SESSION INCLUSIVEMENT

1952

<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Lieu</i>
7-12 janvier	Groupe de travail sur la CTCI	Bangkok
11, 12 et 14 janvier	Sous-Comité de l'énergie électrique	Rangoon
15-17 janvier	Sous-Comité du fer et de l'acier	Rangoon
18 janvier	Comité de l'industrie et du commerce	Rangoon
29 janvier	Huitième session de la Commission	Rangoon
Juillet	Groupe de travail CEAEO/OMS/FISE/FAO, composé d'experts des gouvernements en matière de DDT et de fournitures médicales	En discussion
28 juillet-1er août	Groupe de travail sur la petite industrie et la distribution des produits de l'artisanat	Bangkok
5-20 août	Groupe de travail sur la normalisation de la terminologie, des méthodes et de l'enregistrement des observations hydrologiques	Bangkok

<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Lien</i>
Août	Groupe de travail (secrétariat) CEAEO/BIT/ UNESCO chargé d'étudier les domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié	Bangalore
25-30 août	Groupe de travail des routes	Bangkok
1-13 septembre	Deuxième conférence régionale de statisticiens	Bangkok (provisoire)
16-20 septembre	Sous-Comité des voies fluviales	Saïgon (en discussion)
16 septembre-fin octobre (provisoire)	Voyage d'étude au Japon d'un groupe d'experts en matière de sidérurgie	
22-27 septembre	Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux	Bangkok
29 septembre-octobre	Sous-Comité de l'énergie électrique	Bangkok
5-18 octobre	Cycle d'études sur l'alcool carburant	Lucknow ou Kanpur
13-18 octobre	Sous-Comité des chemins de fer	Bangkok (ou Japon)
27 octobre-1er novembre	Conférence d'experts en matière de ressources minérales	Philippines ou Japon (en discussion)
15 décembre 1952-15 février 1953	Centre de formation, pour l'Asie, sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	Inde (en discussion)
1953		
Janvier-février	Comité des transports intérieurs Comité de l'industrie et du commerce Neuvième session de la Commission	Bandoeng

ANNEXES

ANNEXE I

Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient tel qu'il a été adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et amendé aux cinquième, septième, huitième, neuvième et treizième sessions du Conseil (E/CN.11/29/Rev.3)

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution adoptée lors de la 55ème séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient" 1, et,

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant:

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du Gouvernement de ce pays:

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de la deuxième partie de sa première session, p. 73.

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose le Secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'Assistance technique.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront: la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération malaise, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants: l'Australie, la Birmanie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, étant entendu que tout l'Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Cambodge, Ceylan, la Corée, Hong-kong, le Laos, la Malaisie et le Bornéo britannique (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunéi, la Fédération malaise, le Sarawak et Singapour), le Népal et le Viet-Nam.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires, qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le Membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et aurait le droit de voter et de faire partie du bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux Gouvernements des Etats membres ou membres associés intéressés, aux Gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission peut consulter le représentant des organismes de contrôle du Japon et, réciproquement, ces derniers peuvent consulter la Commission afin d'échanger des renseignements ou des avis relatifs à l'économie du Japon dans la mesure où ils affectent le reste de l'économie de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

11. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

12. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 (X) du Conseil.

13. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

14. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

15. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son Président.

16. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

17. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

19. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de

l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

20. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE II

Règlement intérieur

TEXTE ÉTABLI LORS DE LA PREMIÈRE SESSION, CONFIRMÉ ET ADOPTÉ LORS DE LA DEUXIÈME SESSION, ET AMENDÉ LORS DES TROISIÈME, CINQUIÈME, SIXIÈME, SEPTIÈME ET HUITIÈME SESSIONS DE LA COMMISSION

Chapitre I. — Sessions

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission, et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Trente-cinq jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 46.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II. — Ordre du jour

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission ;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social ;

c) Les questions proposées par un membre de la Commission ;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies ;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6 ;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session ; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III. — Représentation et pouvoirs

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des suppléants et des conseillers ; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV. — Bureau

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, un Président et un Vice-Président parmi les représentants de ses membres. Ils demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Dans ce cas, de même que si le Vice-Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, la Commission élit un autre Vice-Président pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V. — Secrétariat

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et

autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du Secrétariat pour le remplacer à toute séance de la Commission.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organisations subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Chapitre VI. — Conduite des débats

Article 23

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 24

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 25

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 27

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 28

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 29

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 30

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur ; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 31

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 33

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 34

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII. — Vote

Article 35

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 36

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 37

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du Gouvernement de ce pays.

Article 38

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 39

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 40

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Chapitre VIII. — Langues

Article 41

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 42

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX. — Comptes rendus

Article 43

Le Secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le Secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président dont la décision est définitive.

Article 44

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 45

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission,

à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 46

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités, est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites aux registres.

Chapitre X. — Publicité des séances

Article 47

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI. — Relations avec les organisations non gouvernementales

Article 48

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 49

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 50

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux consultations appropriées;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 51

a) La Commission ou ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués

à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 52

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d) de l'article 48 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XII. — Sous-Commissions, autres organes subsidiaires et comités

Article 53

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 54

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 55

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités et sous-comités, adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIII. — Rapports

Article 56

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV. — Amendements et suspensions

Article 57

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

ANNEXE III

Liste des réunions tenues par la Commission et ses organes subsidiaires

MARS 1951 À FÉVRIER 1952

La Commission

Huitième session: Rangoon, 29 janvier 1952

Comité de l'industrie et du commerce

Quatrième session: Rangoon, 18-26 janvier 1952

Comité des transports intérieurs

Bangkok, 17-22 décembre 1951

Sous-Comité du fer et de l'acier

Quatrième session: Rangoon, 15-17 janvier 1952

Sous-Comité de l'énergie électrique

Première session: 11, 12 et 14 janvier 1952

Groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie

Bangkok, 23-25 avril 1951

Groupe de travail CEAE/OOMS/FISE/FAO sur la production et la distribution de DDT

Bangkok, 29 mars 1951

Bangkok, 6 août 1951

Groupe de travail CEAE/OBIT/UNESCO chargé d'étudier les domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié

Bangalore, 27-30 août 1951

Conférence sur le développement des échanges commerciaux

Singapour, 9-18 octobre 1951

Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux

Bangkok, 20-24 novembre 1951

Groupe de travail des chemins de fer

Bangkok, 11-15 décembre 1951

Groupe de travail chargé de coordonner les travaux des gouvernements concernant l'adoption de la classification type pour le commerce international

Bangkok, 7-19 janvier 1952

ANNEXE IV

Principaux documents publiés depuis la septième session

COMMISSION

Huitième session

E/CN.11/310 et Corr.1	Décisions du Conseil économique et social relatives à l'avenir de la Commission
311	Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale
312 et Corr.1	Rapport du Comité des transports intérieurs
313	Assistance technique dans la région
314	Rapport du Comité de l'industrie et du commerce
315	Rapport sur la résolution relative à la fourniture de biens d'équipement
316	Note relative à l'Etude économique annuelle et au Bulletin économique trimestriel
317	Rapport du Groupe de travail sur la classification-type pour le commerce international
318	Travaux statistiques du Secrétariat
319	Rapport du BIT sur son activité dans la région de la CEAE/O
320	Rapport de la FAO sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient
321 et Add.1	Projet de programme de travail du Secrétariat et priorités
322 et Corr.1, 2	Organisation des services de statistique et activité de ces services dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient

Annexe A Birmanie

Annexe B et Corr.1 Ceylan

Annexe C Inde

Annexe D Cambodge, Laos et Viet-Nam

Annexe E Indonésie

Annexe F Corée du Sud

Annexe H Pakistan

Annexe I Philippines

Annexe J Thaïlande

Annexe K Japon

E/CN.11/323 et Add.1, Corr.1 et 2 Méthodes d'évaluation du revenu national utilisées dans la région

Annexe A Etude critique des méthodes utilisées dans l'Inde pour l'évaluation du revenu national

Annexe B Méthodes utilisées aux Philippines pour l'évaluation du revenu national

Annexe C Méthodes d'évaluation du revenu national et des dépenses publiques

E/CN.11/325	Production et répartition du papier journal et du papier d'édition	65 et Add.1	Entretien et réparation des véhicules et formation de mécaniciens
COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE		E/CN.11/Trans/	Registre de l'entretien des routes
<i>Quatrième session</i>		66 et Corr.1 et Add.1	
E/CN.11/I&T/51 et Corr.1	Structure des organisations industrielles du secteur public	67	Mécanisation des méthodes de construction et d'entretien des routes
E/CN.11/I&T/52	Rapport du groupe de travail de l'artisanat et de la petite industrie	68 et Add.1 et 2	Mise en œuvre des résolutions de la Commission concernant les routes et les transports routiers
53	Premier rapport du Groupe de travail CEAE0/BIT/UNESCO sur les domaines dont le développement économique est entravé par le manque de personnel qualifié	70	Compte rendu des débats du Groupe de travail des chemins de fer
54	Le développement des ressources minérales: travaux accomplis	72	Programme de travail et priorités
Annexe A (imprimée)	Les ressources en charbon et en minerai de fer de l'Asie et de l'Extrême-Orient	L.9	Rapport provisoire du Groupe de travail des voies fluviales
Annexe B	Rapport sur l'exploitation du gisement houiller de Kalewa (Birmanie)	E/CN.11/312 et Corr.1, et 2 (Trans/65)	Rapport à la Commission
Annexe C	Les ressources régionales en lignite	SOUS-COMITÉ DU FER ET DE L'ACIER	
Annexe D	Le soufre dans la région	<i>Quatrième session</i>	
Annexe E	Procédés de criblage au moyen de liquides à densité spécifique variable	E/CN.11/I&S/29	Laboratoires — Rapport et répertoire
Annexe F	Projet d'ordre du jour de la Conférence régionale sur les ressources minérales	30	Usines de relaminage — contrôle du prix de revient et de la qualité
E/CN.11/I&T/55	Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique	31	Commerce régional et interrégional des produits sidérurgiques
56	Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail CEAE0/OMS/FAO sur le DDT et les produits antibiotiques	32	Méthodes uniformes d'établissement des statistiques
57	Rapport du Sous-Comité du fer et de l'acier	33	Classification de la ferraille
58	Le développement des échanges commerciaux et les voyages	34	<u>Fours Siemens-Martin de petite capacité</u> : construction et exploitation
59 et Corr.1	Rapport de la Conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux	35	Ressources régionales en lignite — extraction et utilisation
60 et Add.1	Enquêtes sur la vente et la distribution	36	Programme de travail et priorités
61	Fonctionnement des accords commerciaux dans la région	E/CN.11/I&T/57 (IetS/2)	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce
Annexe A et Corr.1 et 2	Rapports par pays	SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	
62	Echanges commerciaux entre les pays de la CEAE0 et l'Europe	<i>Première session</i>	
63	Rapport du Groupe de travail sur la mobilisation des capitaux nationaux	E/CN.11/EP/3	Les projets d'électrification et les problèmes d'organisation
64 et Corr.1	Projet de programme de travail du Secrétariat et priorités	5	Rapport entre le développement industriel et l'électrification
65	Habitation et matériaux de construction	E/CN.11/EP/4 et Corr.1	Les ressources régionales en lignites — exploitation et utilisation
66	Les économies dans l'utilisation de l'acier	6	Besoins et disponibilités en matériel et équipement pour centrales électriques
50	Rapport à la Commission	7	Programme de travail et priorités
E/CN.11/314		E/CN.11/I&T/55 (E/CN.11/EP/1)	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS		PREMIÈRE CONFÉRENCE RÉGIONALE DE STATISTICIENS ¹	
<i>Première session</i>		E/CN.11/Stat/2 et Corr.1	Statistiques du commerce extérieur des pays de la CEAE0 et problèmes que pose l'utilisation de ces statistiques
E/CN.11/Trans/61 et Corr.1 et Add.1	Coordination des transports	E/CN.11/Stat/2/Add.1	Le commerce de certaines marchandises
62	Problèmes à long terme en matière de transports	2/Add.2	Les statistiques du commerce extérieur de l'Inde
63	Service de bibliothèque	2/Add.3	Les statistiques du commerce extérieur de la Chine
64/Rev.1	Rapport du Groupe de travail des chemins de fer	2/Add.4 et Corr.1	Etablissement des statistiques du commerce extérieur en Birmanie
		2/Add.5	Note sur les statistiques du commerce extérieur de l'Indonésie
		3	Définitions pour les statistiques du commerce international
		3 Annexe 1	Adaptation de la classification type

¹ Tenue à Rangoon du 22 janvier au 3 février 1951. Documents non énumérés dans le précédent rapport annuel (E/CN.11/306).

12	La coopération considérée comme un moyen de mobiliser la petite épargne (BIT)	
13	Les méthodes permettant d'assurer le placement des bons d'Etat auprès des particuliers (Etats-Unis) ²	
14	L'inflation et la mobilisation des capitaux nationaux (Pakistan) ²	
16	Mesures en vue de mobiliser l'épargne rurale (Inde) ²	
17	Les effets de l'inflation sur la mobilisation des capitaux nationaux dans l'Inde (Reserve Bank of India)	
18	Aspects de l'économie rurale de la Malaisie ²	
19	La Banque pour coopératives (Bank for Cooperatives, Thaïlande) ²	
20	Les monts-de-piété dans les Etats associés d'Indochine (Haut-Commissaire de France)	
21	Les activités de la Caisse nationale d'épargne (Thaïlande) ²	
22	Projets touchant la mobilisation des capitaux nationaux (Etats-Unis) ²	
23	Action commune visant au développement économique (Etats-Unis) ²	
24	Les institutions se consacrant au développement (Etats-Unis) ²	
25	Les mesures fiscales et autres prises pour lutter contre l'inflation en Thaïlande ²	
26	Le placement des bons d'Etat en Thaïlande ²	
27	Les problèmes de l'inflation (France) ²	
28	Mesures visant à la mobilisation de l'épargne rurale (SCAP)	
29	L'inflation au Japon après la guerre (SCAP) ²	
30	Les valeurs d'Etat en Australie ²	
31	Note sur l'inflation (Indonésie) ²	
32	L'inflation et le développement économique en Birmanie ²	
33	Mesures visant à lutter contre l'inflation dans les pays insuffisamment développés (Royaume-Uni) ²	
34	Organismes chargés du placement des bons d'Etat dans les pays insuffisamment développés (Royaume-Uni) ²	
E/CN.11/I&T/63 E/CN.11/I&T/WP.1/3	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce	
CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX		
E/CN.11/I&T/59 et Corr.1	Rapport au Comité de l'industrie et du commerce	

² Notes présentées par les gouvernements.

GROUPE DE TRAVAIL CEAE/O/S/FISE/FAO SUR LE DDT ET LES FOURNITURES MÉDICALES

E/CN.11/I&T/56 Rapport au Comité de l'industrie et du commerce

GROUPE DE TRAVAIL CEAE/O/BIT/UNESCO CHARGÉ D'Étudier LES DOMAINES DONT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST ENTRAVÉ PAR LE MANQUE DE PERSONNEL QUALIFIÉ

E/CN.11/I&T/53 Rapport au Comité de l'industrie et du commerce

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTISANAT

E/CN.11/I&T/52 Rapport au Comité de l'industrie et du commerce

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

E/CN.11/Stat/WP.1/L.2 Méthodes propres à assurer l'adoption et l'utilisation de la CTCI dans la région

E/CN.11/317 Rapport du Groupe de travail sur la CTCI

ÉTUDES PRINCIPALES

Étude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, 1950 (E/CN.11/307, Publications des Nations Unies, No de vente: 1951.II.F.4)

Foreign Investment Laws and Regulations of the Countries of Asia and the Far East (Publications des Nations Unies, No de vente: 1951.II.F.1)

Mobilisation des capitaux nationaux dans certains pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient (Publications des Nations Unies, No de vente: 1951.II.F.3)

Méthodes et problèmes de la défense contre les inondations en Asie et en Extrême-Orient (ST/ECAFE/Ser.F/2. Publications des Nations Unies, No de vente: 1951.II.F.5)

Les ressources en charbon et en minerai de fer de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/I&T/54, Annexe A. Publications des Nations Unies, No de vente: 1952.II.F.1)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Economic Bulletin for Asia and the Far East (ST/ECAFE/Ser.D/4-5. Les deux premiers trimestres de 1951)

Flood Control Journal (ST/ECAFE/Ser.C./6-9, de janvier 1951 à janvier 1952 inclusivement)

Trade Promotion Series (ST/ECAFE/Ser.J./82-102, de janvier 1951 à janvier 1952 inclusivement)

Trade Promotion News (ST/ECAFE/Ser.H/11-23, de janvier 1951 à janvier 1952 inclusivement)

Asian Travelways (ST/ECAFE/Ser.G/7-19, de janvier 1951 à janvier 1952 inclusivement)

Transport Bulletin (ST/ECAFE/Ser.E/24, d'octobre 1950 à janvier 1952 inclusivement)

Blank page

Page blanche

TABLE DES MATIERES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
C. — Compte rendu des débats		
I. Statut du Japon	141-146	18
II. Décisions du Conseil touchant l'avenir de la Commission	147-149	18
III. Recommandations du Conseil tendant à amender le règlement intérieur de la Commission	150	18
IV. Rapport du Comité de l'industrie et du commerce et rapport sur les pénuries de biens d'équipement et de produits de base	151-154	19
V. <i>Etude économique</i> annuelle et <i>Bulletin économique</i> trimestriel	155	19
VI. Rapport du Groupe de travail sur la classification type pour le commerce international	156-157	19
VII. Travaux statistiques du Secrétariat	158-159	20
VIII. Hydraulique fluviale	160-161	20
IX. Rapport du Comité des transports intérieurs	162	20
X. Rapport du BIT sur son activité dans la région de la CEAEO	163	20
XI. Rapport de la FAO sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient	164-165	20
XII. Assistance technique dans la région	166-174	20
XIII. Programme de travail et priorités	175	21
XIV. Proposition tendant à établir à Manille le siège de la Commission	176-177	21
XV. Date et lieu de la neuvième session	178	21
QUATRIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À LA HUITIÈME SESSION		21
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS	179-199	27
SIXIÈME PARTIE. — PROJET DE CALENDRIER DES RÉUNIONS JUSQU'À LA NEUVIÈME SESSION INCLUSIVEMENT		37
ANNEXES		
I. Mandat de la Commission		38
II. Règlement intérieur		39
III. Liste des réunions tenues par la Commission et ses organes subsidiaires		42
IV. Principaux documents publiés depuis la septième session		42

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIE

H. A. Gopdard, 255a George St., Sydney.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de
Janeiro.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Quebec.

CEYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon,
Ltd., Lake House, Colombo.

CHILI

Libreria Ivens, Moneda 822, Santiago.

CHINE

Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd.,
Shanghai.

COLOMBIE

Libreria Latina Ltda., Carrera 6a., 13-05,
Bogotá.

COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9
Sh. Adly Pasha, Caïro.

EQUATEUR

Libreria Científica, Box 362, Guayaquil.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Int'l Documents Service, Columbia Univ.
Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

ETHIOPIE

Agence Ethiopienne de Publicité, Box
128, Addis-Abeba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskustatu,
Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.

GRECE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitu-
tion, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5 Avenida sur 28,
Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boite postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Calle de la
Fuente, Tegucigalpa.

INDE

Oxford Book & Stationery Co., Seindia
House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty
St., Madras 1.

INDONESIE

Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84,
Jakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Ave-
nue, Téhéran.

IRLANDE

Hibernian General Agency Ltd., Com-
mercial Buildings, Dame Street, Dublin.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby
Road, Tel Aviv.

ITALIE

Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.

LIBAN

Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NICARAGUA

Dr. Ramiro Ramírez V., Managua, D.N.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011,
Wellington.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere
Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, La-
hore.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9,
's-Gravenhage.

PEROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Ca-
silla 1417, Lima.

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rue Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciu-
dad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., la Avenida sur 37,
San Salvador.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève,
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.

SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

TCHECOSLOVAQUIE

Cestkoslovensky Spisovatel, Narodni Trida
9, Praha 1.

THAILANDE

Premuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoğlu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAIN

Van Scheik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escolar S.A., Mendece a
Ferrenquin 133, Caracas.

YUGOSLAVIE

Drzavno Predstace, Jugoslovenska Knjiga,
Marsala Tita 23-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent
également être obtenues aux adresses ci-
dessous:

ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-
Schöneberg.
W. E. Saerbach, Frankenstrasse 14, Köln-
Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerald & Co., I. Graben 31, Wien 1.

ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichōme
Nihonbashi, Tōkyō.

(52P1)

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires
peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York
(Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève
(Suisse).